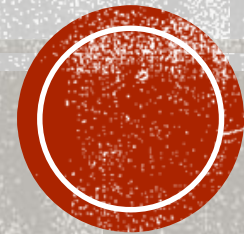


**L'ÉCOLE ET LA RÉSISTANCE : DES JOURS
SOMBRES AUX LENDEMAINS DE LA
LIBÉRATION (1940-1945)**

*Concours National
de la Résistance et
de la Déportation
2022-2023*



L'ÉCOLE DURANT LA « DRÔLE DE GUERRE »



Le 20 Avril 1916.

Mes chers parrains et marraines

C'est avec plaisir qu'à mon arrivée de permission j'ai trouvé un colis et une lettre qui m'ont fait bien plaisir et vous remercie de tout cœur. Je suis rentré de permission hier matin et comme j'étais un peu fatigué du voyage j'ai attendu à aujourd'hui pour vous faire cette lettre.

Je suis heureux de voir de tous vous aller bien ainsi que votre aimable institutrice.

Maintenant nous avons du beau temps mais encore il ne fait pas si beau que dans mon pays, enfin il faut bien s'habituer un peu à tout les climats.

J'ai été content de voir mon père pendant cette permission j'é l'ai vu pendant 8 jours car il est arrivé après moi, enfin maintenant il faut

patienter avant de voir revoir le jour où j'aurai l'occasion de repartir pour revoir le pays.

Je ne sais plus rien à vous dire pour aujourd'hui et souhaite que ma lettre vous trouve tous en bonne santé. Je vous remercie encore une fois, de vos amabilités.

Recevez de votre filleul qui pense souvent à vous ses meilleures amitiés

Brunnot Constant

Des écoliers de Courtelevant parrainent
le soldat Constant Brunnot.
ADTB, 1T369

Lundi 15 avril 1918.

Chers petits parrains et marraines.

Je vous fais ces deux mots pour vous remercier
du colis que vous m'avez envoyé et qui m'a fait bien
plaisir.

J'espère que vous êtes tous en bonne santé
pour moi en ce moment j'ai encore pris un petit
rhume car en ce moment nous avons encore de la
neige, je pense que du côté de Courtelevant il ne fait
pas trop mauvais.

J'ai de très bonnes nouvelles de ma famille et
ça me console un peu, car depuis quelques temps je
prends tout comme ça vient, car je sais que mainte-
nant ce n'est plus la peine de s'en faire, il faut prendre
la vie comme elle arrive.

Depuis quelques jours je fais la liaison au
bureau du colonel, c'est encore une belle place.

mais il vaudrait mieux être à la maison.

Je ne vais plus grand chose à vous dire et
je vous remercie de tout cœur.

Reveyez les meilleures amitiés de votre filleul
qui pense souvent à vous.

Constant Brunnot

Des écoliers de Courtelevant parrainent
le soldat Constant Brunnot.
ADTB, 1T369



Mercredi 15 Mai 1916

Chers chers petits parrains et marraines.

Je viens vous remercier de colis que vous m'avez envoyés, si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que je l'ai eu qu'aujourd'hui, depuis le 9 qu'il était arrivé au groupe, mais depuis le 8 je suis dans un poste assez avancé alors ça fait que nous n'avons pas toujours le temps de faire le courrier, mais aussi aujourd'hui je commençais de trouver le temps long car depuis le 9 je n'avais pas aucune lettre, enfin j'ai eu des bonnes nouvelles de toute ma famille, et ça m'a ramené un peu, je vous remercie aussi de votre gentille lettre qui m'a fait bien plaisir de vous savoir tous en bonne santé, pour moi ça va toujours à peu près, je vois que vous avez un temps suspicieux, et que vous devez en profiter pour faire de

bonnes petites parties, ici il fait un beau temps aussi, seulement c'est bien triste de le passer dans des villages évacués. Mais aussi c'est bien comme vous dites il faut souhaiter que la guerre finisse bientôt pour que tout le monde puisse réintégrer son foyer et retrouver sa famille.

Je ne vais plus rien à vous dire et je vous remercie de tout cœur des bonnes choses qui y avait dans le colis.

Recevez les bonnes amitiés de votre filleul qui pense souvent à vous.

Constant Brunnot

Des écoliers de Courtelevant parrainent
le soldat Constant Brunnot.
ADTB, 1T369



L'ÉCOLE DURANT LA DÉBÂCLE ET L'EXODE



- En mai-juin 1940, l'ensemble du système scolaire est désorganisé à cause de l'exode, la plupart des épreuves d'examen ne peuvent se tenir.

- La fin de l'année scolaire est avancée au 15 juin 40 ; communiqué du ministre de l'éducation nationale :

« Afin de rendre les locaux scolaires disponibles pour les besoins présents, les classes vaqueront dans tous les établissements scolaires publics et privés à partir du 15 juin au matin. (...) »

- La reprise s'effectue le 2 septembre dans les écoles primaires en capacité de recevoir les élèves. Elles deviennent le théâtre d'une propagande active. Les instituteurs doivent prêter serment au maréchal Pétain, qui multiplie les visites d'écoles.
- M. E. Dorey, inspecteur du primaire, dans son rapport, évoque toutefois l'ouverture de certaines écoles dans le département pour limiter le vagabondage (permanences dans les écoles, garderies).



Des élèves sur les routes de l'exode

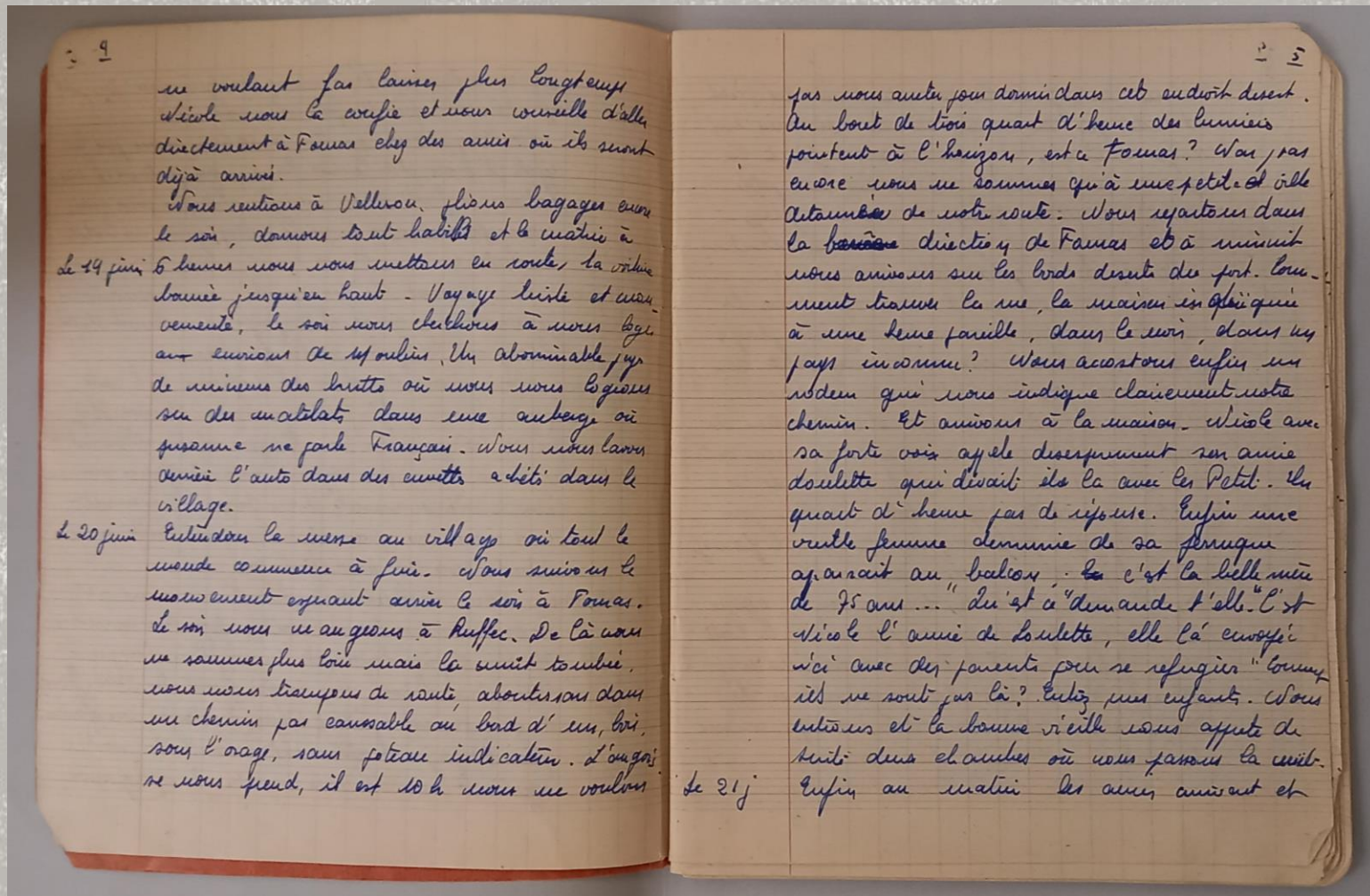
Colette HAAS BRAUN

Colette a 11 ans en 1940. Son journal débute le 20 septembre 1940 ; elle y évoque l'exode de sa famille à partir du 17 juin 1940 vers Fouras (Charentes), puis le retour vers Belfort après la rapatriement de son père, Marcel Braun.

ADTB, 175 J4

Petite information !

Durant l'année scolaire 1939-1940, les élèves du lycée sont évacués à Velleuxon en Haute-Saône.

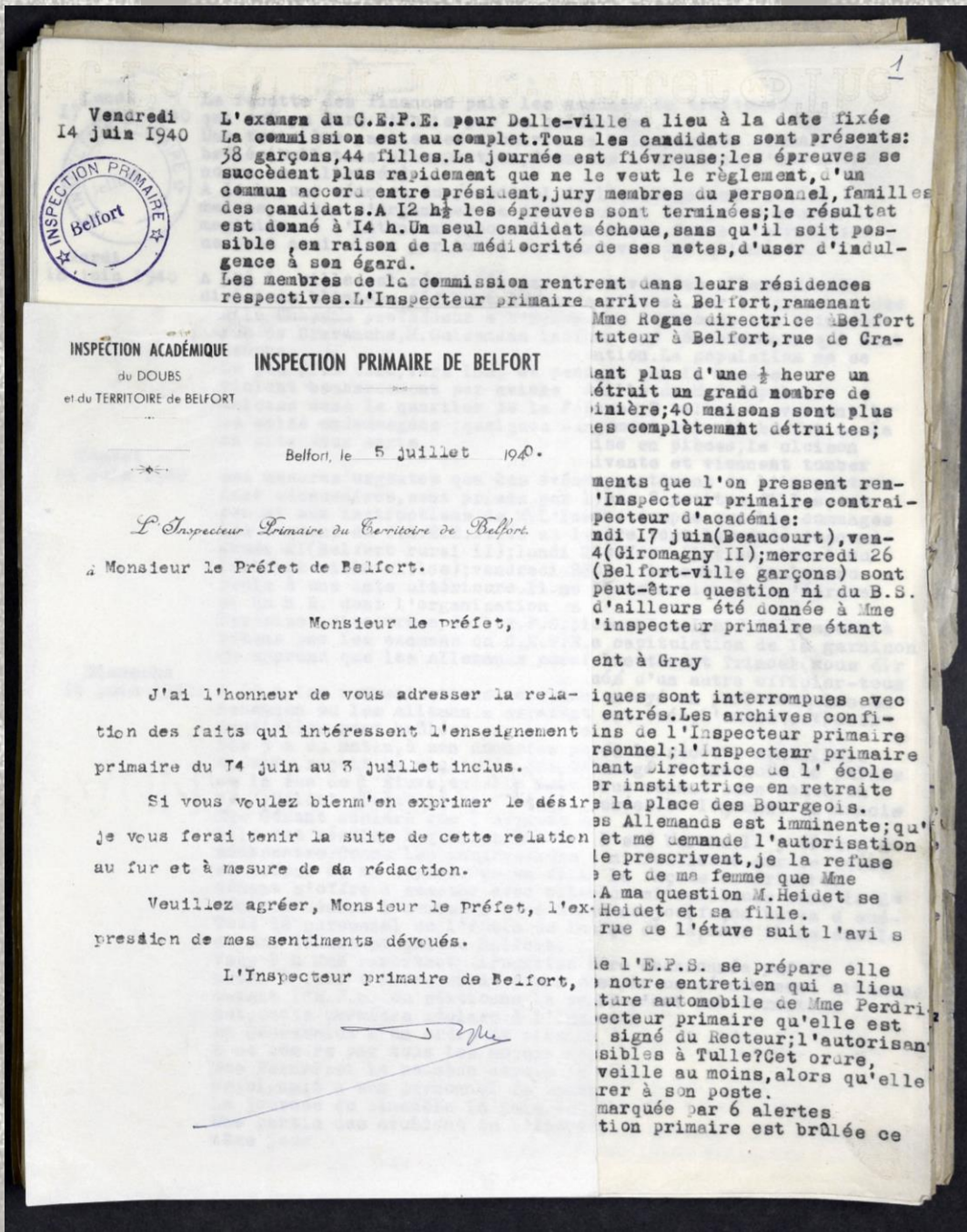


Rapport journalier de l'Inspecteur de l'enseignement primaire, M. E. Dorey au préfet du Territoire de Belfort.
14 juin 1940 - 13 mars 1941 (66 pages)

Il y évoque essentiellement :

- Les bombardements, dégâts et pillage du mobilier des écoles ; l'occupation de certaines écoles par les troupes allemandes.
- Le départ non autorisé de certains enseignants.
- La distribution de tickets de rationnements par les enseignants.
- Les retours difficiles des enseignants partis autour du 15 juin car Belfort devient « zone interdite ».
- Le retour des instituteurs démobilisés.
- Quelques actes de désobéissance et résistance.

ADTB, 99W172



MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE
DE BESANÇON

Tél. 36.16



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 24 Septembre 1940

Le Recteur de l'Académie de Besançon

à Monsieur le Préfet du Territoire de
Belfort

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 septembre et des deux arrêtés qui l'accompagnent. Je les transmets à M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique en appelant son attention sur la situation que vont créer ces deux arrêtés.

L'E.P.S. de Jeunes filles (à laquelle est annexée une Ecole Pratique), ne peut fonctionner, ses locaux étant complètement occupés. Il n'y a donc pas lieu de charger Mle DELLIERES de la direction de cette école tout entière. L'E.P.S. se compose de deux groupes, les classes de préparation au Brevet Supérieur, 3 années, qui sont mixtes; les classes de préparation au Brevet Élémentaire, 3 années, destinées aux jeunes filles, plus une année dite préparatoire; la classe de garçons de 6ème B, qui devient désormais primaire supérieure. La préparation au B.S. sera annexée aux Cours Secondaires sous la direction de Mle DELLIERES. Les quatre années primaires supérieures et les classes correspondantes à la 6ème B, seront hébergées dans les locaux du Lycée de garçons, et placées sous la direction de M. PICARD, assisté d'une répétitrice faisant fonctions de surveillante générale.

L'Ecole Pratique qui comprend deux groupes, l'industriel et le commercial, doit être rattachée à l'Ecole Pratique de garçons. Elle sera logée à l'ancienne école normale. Ces dispositions ont été prises d'accord avec M. l'Inspecteur d'Académie du Territoire de Belfort et soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

J'ai, par ailleurs, soumis au Ministre, à la date du 4 Septembre une proposition tendant à nommer M^{me} PERDRIZET dans un autre poste.

En ce qui concerne l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Belfort, je n'ai aucune nouvelle de M. MARCHAL. Une proposition a été adressée au Ministre en vue de confier à M. STUTZMANN, à titre provisoire, les fonctions de directeur, par intérim de l'établissement. L'Ecole Pratique de Jeunes filles n'ayant pas de directrice, je propose au Ministre de confier cette fonction, également à titre provisoire, au même, M. STUTZMANN, en lui adjoignant une sous-directrice féminine.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la décision prise par le Ministre.

Le Recteur,

Recensement des locaux scolaires occupés par les forces allemandes et réorganisation de l'enseignement.

ADTB, 99W180

LOCAUX OCCUPES

LOCAUX OU FONCTIONNENT

OBSERVATIONS

LES CLASSES ACTUELLEMENT

ÉCOLES DE VALDOIRE

1 classe garçon fonctionne à l'école
de garçons
Deux autres dans une salle prêtée par
M. de Lucé de Valdoire.
Une classe filles à l'école maternelle
une autre dans un grenier.
Deux dans une salle de cinéma inutilisée
et convertie à un café
une dans une salle louée.

Les troupes allemandes
qui occupent ces
locaux devraient
occuper les casernes
et s'efforcent vides
actuellement.



17 Septembre 40.-

Le PREFET de BELFORT

à Monsieur le MINISTRE SECRETAIRE d'ETAT

A L'EDUCATION NATIONALE

- Direction de l'Enseignement Technique -

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. MARCHAL, Directeur de l'Ecole Pratique de Garçons de BELFORT, a quitté son poste dans la journée du Samedi 15 Juin 1940 et que, depuis cette date, il n'a pas reparu à BELFORT.

M. MARCHAL aurait, paraît-il, reçu un ordre de mission de M. le Recteur de l'Académie de BESANCON, le chargeant d'évacuer ses archives à BRIVE (Corrèze).

J'estime que cet ordre de mission ne devait être suivi d'exécution qu'après un ordre de repli de l'Autorité militaire, que j'avais seul qualité pour diffuser.

Or, l'ordre de repli des Administrations civiles ne m'a été donné à aucun moment et je n'ai donc pas eu à le diffuser.

Bien au contraire, les ordres du Gouvernement, lors de l'avance des troupes allemandes, ont été de demeurer sur place et de s'abriter au maximum; j'ai fait publier ces recommandations par la voie de la presse et par affiches.

Certains fonctionnaires de l'Enseignement, chefs d'établissements, ont bien interprété ainsi les instructions données : bien que porteurs, eux aussi, d'ordres de mission de M. le Recteur, ils sont restés à leur poste, en l'absence d'un ordre de repli.

M. MARCHAL, avant de quitter BELFORT, avait autorisé, sans aucune qualité, M. BICHOT, exempté de tout service militaire, et M. JANICAUD, réformé, à quitter BELFORT.

Secrétaire de l'Association d'Enseignement professionnel, il avait, avant son départ, fait virer à BRIVE les fonds de cette Association, se montant à plusieurs dizaines de mille francs, de sorte que les professeurs des cours professionnels, demeurés à BELFORT, n'ont encore pas reçu à l'heure actuelle leurs traitements des mois de Juin et suivants.

Déjà, depuis un mois avant l'arrivée des troupes allemandes, il quittait BELFORT tous les soirs pour se rendre dans

.....

- 2 -

une petite localité des environs, abandonnant ainsi, sans aucun ordre, l'établissement dont il avait la charge.

Je crois devoir ajouter que M. MARCHAL a fait son service militaire dans l'armée allemande pendant la guerre 1914-1918.

M. MARCHAL a donc manqué gravement à ses devoirs professionnels et à ses devoirs de citoyen, donnant le plus mauvais exemple à ses subordonnés et à la population belfortaine, qui, dans son ensemble, a conservé son sang-froid et sa dignité.

Par son manque de courage, ce fonctionnaire s'est totalement discrédité aux yeux de l'opinion publique; il n'est pas possible qu'il reprenne sa place tant au milieu de ses élèves, qui ont manifesté plus de calme et de tenue que lui-même, que d'une population près de laquelle il ne jouirait d'aucune autorité et qui considérerait son retour comme un affront immérité.

Je ne puis que vous laisser juge de la sanction à infliger à M. MARCHAL.

En raison de la réouverture prochaine des cours de l'Ecole Pratique, je vous serais obligé de bien vouloir désigner, dès que possible, un nouveau Directeur de cet établissement.

M. STUTZMANN, Professeur, en a rempli les fonctions depuis la réouverture en Juillet dernier jusqu'à présent, et il est disposé à continuer temporairement. Mais, âgé de 61 ans, et encore très valide, ayant à charge une fillette de 13 ans, son seul désir est d'être maintenu en qualité de professeur pendant quelques années encore, car il est entré dans l'Enseignement à l'âge de 40 ans.

Le Préfet,

Rapport du préfet
concernant un
enseignant ayant
quitté son poste en
juin 1940,
contrairement aux
ordres. Des sanctions
sont évoquées.

ADTB, 99 W 177



17 Septembre 40.-

Le PREFET de BELFORT

à Monsieur le MINISTRE SECRETAIRE d'ETAT

A L'EDUCATION NATIONALE

- Direction de l'Enseignement du 2° Degré -

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Mme. PERDRIZET, Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure et de l'Ecole Pratique de Jeunes Filles de BELFORT, a quitté son poste dans la journée du 16 Juin 1940 et que, depuis cette date, elle n'a pas reparu à BELFORT.

Mme. PERDRIZET aurait, paraît-il, reçu un ordre de mission de M. le Recteur de l'Académie de BESANCON, la chargeant d'évacuer ses archives à BRIVE (Corrèze).

J'estime que cet ordre de mission ne devait être suivi d'exécution qu'après un ordre de repli de l'Autorité militaire, que j'avais seul qualité pour diffuser.

Or, l'ordre de repli des Administrations civiles ne m'a été donné à aucun moment et j'é n'ai donc pas eu à le diffuser.

Bien au contraire, les ordres du Gouvernement, lors de l'avance des troupes allemandes, ont été de demeurer sur place et de s'abriter au maximum; j'ai fait publier ces recommandations par la voie de la presse et par affiches.

Certains fonctionnaires de l'Enseignement, chefs d'établissements, ont bien interprété ainsi les instructions données : bien que porteurs, eux aussi, d'ordres de mission de M. le Recteur, ils sont restés à leur poste, en l'absence d'un ordre de repli.

La veille de son départ, Mme. PERDRIZET avait réuni son personnel en l'exhortant à rester à son poste, ajoutant que, pour sa part, elle demeurerait à BELFORT.

Mme. PERDRIZET a donc manqué gravement à ses devoirs professionnels, donnant le plus mauvais exemple à ses subordonnés et à la population belfortaine, qui, dans son ensemble, a conservé son sang-froid et sa dignité.

.....

- 2 -

Par son manque de courage, ce chef d'établissement s'est totalement discrédité aux yeux de l'opinion publique; il n'est pas possible qu'elle reprenne sa place tant au milieu de ses élèves, qui ont manifesté plus de calme et de tenue qu'elle-même, que d'une population près de laquelle elle ne jouirait d'aucune autorité et qui considérerait son retour comme un affront immérité.

Je ne puis que vous laisser juge de la sanction à infliger à Mme. PERDRIZET.

En opposition à cette attitude si blâmable, je suis heureux de vous signaler que la Direction de l'Ecole Primaire Supérieure est pratiquement assurée par Melle. BELLIERES, Directrice des Cours Secondaires, qui à aucun moment n'a quitté son poste et qui a donné à tous le plus bel exemple de courage et de conscience professionnelle.

Elle a d'ailleurs assuré effectivement la Direction de l'Ecole Primaire Supérieure depuis sa réouverture, en Juillet dernier, jusqu'aux vacances, en l'absence de Mme. PERDRIZET, qui ne s'est pas préoccupée de l'établissement dont elle avait la charge.

Toutefois, en raison de la réouverture prochaine des cours de l'Ecole Primaire Supérieure et de l'Ecole Pratique de Jeunes Filles, je vous serais obligé de vouloir bien désigner, dès que possible, une nouvelle Directrice de cet établissement.

Le Préfet,

Rapport du préfet
concernant une
enseignante ayant
quitté son poste en
juin 1940.

ADTB, 99 W 177



INSPECTION PRIMAIRE DU TERRITOIRE DE BELFORT .

Belfort, le 22 août 1940.

POSTES à pourvoir pour la rentrée scolaire du 2 septembre 1940

Il est supposé que tous les mobilisés sont à même de reprendre leur poste à la date du 2 septembre (excepté ceux qui sont sans erreur possible tués, disparus, prisonniers, internés)

Belfort rue de Châteaudun g. (M. Châtillon intérim. depuis 38-39 sursecir d°
 g. M. Steuff, prisonnier d°
 g. M. Disson, interné d°
 f. Mme Lalouette poste abandonné, non rentrée d°
 f. Mme Peur, retraitée d°
 mat. Mme Patris nommée dans les Vosges d°

rue de Cravanche g. 2 postes occupés par des intérimaires (Mme Martin d°
 M. Kuntz tué d°
 M. Léguillon, prisonnier d°
 f. Mme Grillet, poste abandonné, non rentrée. d°
 mat. Mme Pujol dir. poste aband., non rentrée. d°
 Mme Raphenne d°

Pl. des Bourgeois g. Mme Cochon partie dans le Ioir-et-Cher d°
 Mme Solon, poste abandonné, non rentrée. d°

rue de l'Église f. Mme Pothier, poste abandonné, non rentrée d°
 mat. Mme Aubert, dir. d° d° d°
 Mme Reuchix, passée dans le Doubs. d°
 Mlle Gerber chargée de la direction

Fig de Montbéliard g. M. Oriz, prisonnier d°
 M. Ronet, prisonnier d°

Pépinière g. M. Breuleux, dir. a abandonné son poste non rentré à pourv.
 Mme Breuleux d°
 Mme Gallerand d°

Fig de Lyon g. M. Perrin, dir. poste abandonné, non rentré à pourv.
 Mme Jeanblanc, détachée à Clairegoutte (H-S)

Sous-le-Mont g. M. Bailly, interné
 M. Mazimann, prisonnier
 M. Fréchin, prisonnier
 M. Tournier, sans doute en prevent. de cons. de g à pourvoir au moins partiellement car les locaux sont libres.

f. Mlle Dechaux, dir. poste abandonné, non rentrée à pourvoir d°
 Mme Tournier, d°
 Mme Gavillet, en instance de retraite-sursecir.

Forges g. Mme Bairet, à Magny d'Anignon (H-S)

Sont disponibles: M. Métin, MMes Jeandel, Keller, Lonon, Nicolle du lycée
 MMes Berger, Rochez des Cours secondaires.

Rapport du 22 août 1940 établi par l'inspection primaire du Territoire de Belfort, précisant la situation des enseignants du département. Un précédent rapport, en date du 23 juillet 1940, dresse le constat suivant : sur 328 instituteurs, 220 se sont conformés aux ordres et n'ont pas abandonné leur poste.

ADTB, 99 W 177

LA RÉVOLUTION NATIONALE



MINISTÈRE
de l'INTÉRIEUR

NOM : *Valoton* PR. NOMS : *Mme Haqueuil*

Je soussigné, déclare sous la foi du serment,
n'avoir jamais appartenu, à quelque titre que ce soit, à
l'une des sociétés suivantes : Grand Orient de France,
Grande Loge de France, Grande Loge Nationale Indépendante,
Ordre Mixte International du Droit Humain, Société Théoso-
phique, Grand Prieuré des Gaules, à l'une quelconque des
filiales desdites sociétés, ou à toute autre société visée
par la loi du 13 Août 1940, et m'engage sur l'honneur à ne
jamais en faire partie, au cas où elles viendraient à se
reconstituer directement ou non.

A *Belfort* le *9* *Sept* 1941..

Valoton

Remplir également le verso

Né le *28* *Decemb.* *1895* à *Badenweil* (*Doubs*).....
Nom du père *Valoton*
Nom de jeune fille de la mère *Perlet*
Entré dans l'Administration le *1^{er} Mars 1931*.....
Affecté successivement aux services suivants :
..... poste (1) *Directriceèche municipale*
..... poste
..... poste

(1) Fonction, poste ou emploi rempli.

Contrôle et surveillance des enseignants.

Prestation de serment des fonctionnaires, notamment les enseignants. Il s'agit ci-dessus de celui de la directrice de la crèche municipale de Belfort.



NOM : DELARBRE. PRÉNOMS : Léon.....

Je soussigné, déclare sous la foi du serment,
n'avoir jamais appartenu, à quelque titre que ce soit, à
l'une des sociétés suivantes : Grand orient de France,
Grande Loge de France, Grande Loge Nationale Indépendante,
Ordre Mixte International du Droit humain, Société Théoso-
phique, Grand Prieuré des Gaules, à l'une quelconque des
filiales desdites sociétés, ou à toute autre société visée
par la loi du 13 Août 1940, et m'engage sur l'honneur à ne
jamais en faire partie, au cas où elles viendraient à se
reconstituer directement ou non.

A Belfort le 11. Juillet 1941.-

Delarbre

Remplir également le verso

Né le 30. Octobre 1889... à Masevaux.....
Nom du père Delarbre. Émile.....
Nom de jeune fille de la mère Spiess. Thérèse.....
Entré dans l'Administration le 1. Janvier 1929.....
Affecté successivement aux services suivants :
..... Musée..... comme (1) Conservateur. Adjoint.....
..... A..... comme Conservateur.....
..... comme

(1) Fonction, poste ou emploi rempli.

Prestation de
serment le Léon
Delarbre,
conservateur du
musée de
Belfort. Il
donnait
également des
cours de dessin
au collège
pratique, 112
avenue Jean
Jaurès.

ADTB, 99W181



Le Maréchal de France

PHILIPPE PÉTAIN

CHEF

de l'Etat Français



Brochure éditée en 1940 dans le
cadre de la Révolution nationale.

ADTB, Δ 426

DE L'ÉDUCATION

PARMI les tâches qui s'imposent au Gouvernement, il n'en est pas de plus importante que la réforme de l'éducation nationale.

Il y avait à la base de notre système éducatif une illusion profonde : c'était de croire qu'il suffit d'instruire les esprits pour former les cœurs et pour tremper les caractères.

Il n'y a rien de plus faux et de plus dangereux que cette idée.

Le cœur humain ne va pas naturellement à la bonté ; la volonté humaine ne va pas naturellement à la fermeté, à la constance, au courage. Ils ont besoin, pour y atteindre et pour s'y fixer, d'une vigoureuse et opiniâtre discipline.

Vous le savez bien, parents qui me lisez : un enfant bien élevé ne s'obtient pas sans un usage vigilant, à la fois inflexible et tendre, de l'autorité familiale.

La discipline de l'école doit épauler la discipline de la famille. Ainsi, et ainsi seulement, se forment les hommes et les peuples forts.



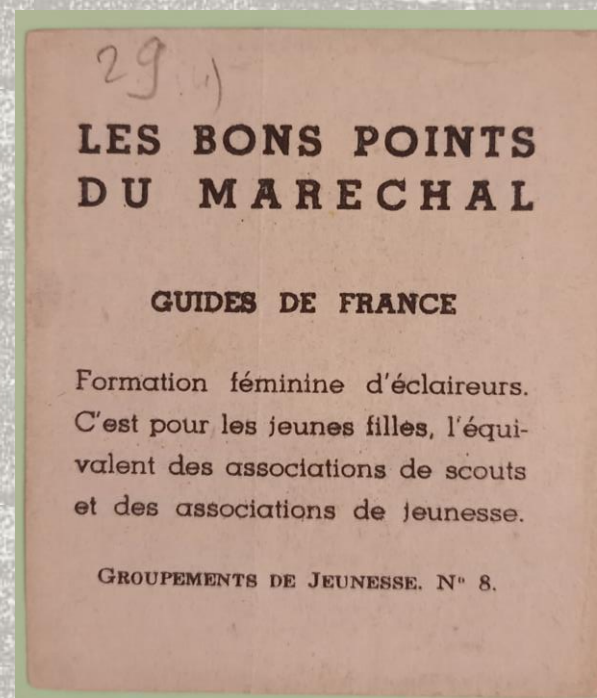
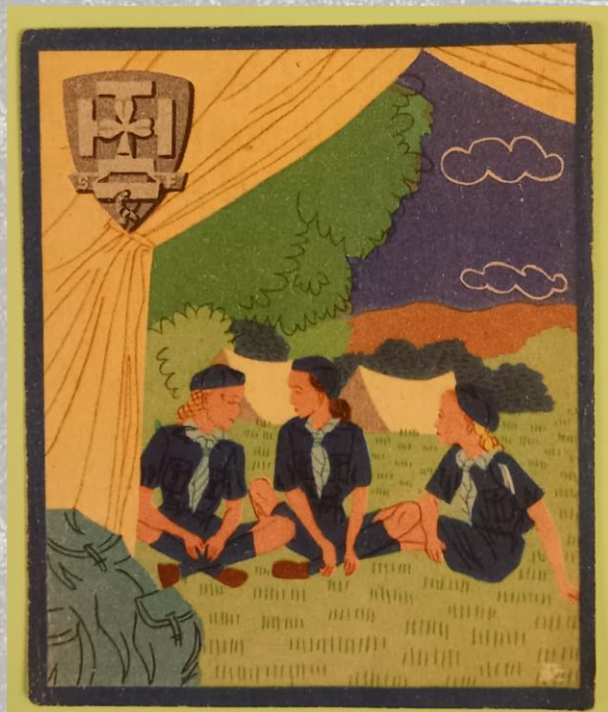
Keystone Illustration.

il interroge les écoliers...

ADTB, Δ 426



« EMBRIGADER LES JEUNES ESPRITS »



Ces « bons points » encouragent les élèves à s'inscrire dans les associations de jeunesse. En zone occupée, le scoutisme est interdit, des groupes clandestins se formeront (Guy de Larigaudie, par exemple). Cette propagande était destinée aux jeunes de la zone non occupée.



Paroles de l'hymne de propagande dédié au Maréchal Pétain.
Ecole de Danjoutin.

ADTB, 1T 371

Maréchal, nous voilà!

MARCHE

FRANC - UN TALENT - UN VRAI
ACCORD - TOUT UN - PAYSAN

A. D'ORELLI
BELFORT

TEL
RGE
von

PRIX: 2.30

Par autorisation spéciale en date du 6 Juillet 1941

LES EDITIONS DU VER LUISANT

95, Rue La Boétie PARIS (8^e)

L. VINAY LYON Imprimé en France

MARÉCHAL, NOUS VOILA!
MARCHE

Paroles de **André MONTAGARD** Musique de **André MONTAGARD & Charles COURTIUUX**

M^l de Marohe

ff

1. U. ne flam. me sa. cré
Mon. te du sol na. tal, Et la France en. l
vré. e Te sa. lue, Ma. re. chal!
Tous tes en. fants qui t'ai. ment Et ve. nent les
ans, A ton ap. pel su. pré. me

REFRAIN

Ont ré. pon. du: "Pro. sent" Ma. re. chal,
Nous voi. là! De. vant toi, le sau. veur de la Fran

2

Tu as lutté sans cesse
Pour le salut commun;
On parle avec tendresse
Du héros de Verdun.
En nous donnant la vie,
Ton génie et ta foi,
Tu sauves la patrie
Une seconde fois.
au Refrain

3

Quand ta voix nous répète
Afin de nous unir:
"Français, levons la tête,
Regardons l'avenir!"
Nous, brandissant la toile
Du drapeau immortel,
Dans l'or de tes étoiles
Nous voyons luire un ciel...
au Refrain

4

La guerre est inhumaine
Quel triste épouvantail!
N'écoutons plus la baine,
Exaltons le travail,
Et gardons confiance
Dans un nouveau destin,
Car Pétain, c'est la France!
La France, c'est Pétain!!!
au Refrain

Copyright MCMXLII by
Editions Musicales du VER LUISANT
95, Rue La Boétie, Paris. 8^e

Tous droits réservés
pour tous pays V. L. 681 Imprimé en France



SECOURS NATIONAL

SIÈGE DE BELFORT

Réf. JR/RM. N° II63

SOUS LA HAUTE AUTORITÉ DE
M^r LE MARÉCHAL DE FRANCE
CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS

17, RUE GAMBETTA - BELFORT
TÉLÉPHONE : 5.79
Belfort, le 17 Février 1942

Monsieur le Préfet

BELFORT

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'initiative prise par un propriétaire de Bessoncourt, Mr. Armand GLASTRE aidé par le Curé de la paroisse l'Abbé Cadell.

Un champ de 16 ares a été mis à la disposition des jeunes gens de la commune qui assureront la mise en culture de ce champ en vue de produire des pommes de terre destinées au SECOURS NATIONAL.

Il m'a semblé qu'une telle entreprise était intéressante au triple point de vue de la production agricole, de l'éducation de la Jeunesse et de l'avantage qu'en retirera le SECOURS NATIONAL.

Je l'ai donc signalée à Mr. HUCK, délégué du Ministère de la Jeunesse à Belfort en lui demandant de vouloir bien susciter dans d'autres communes des mouvements analogues.

J'ai cru devoir vous rendre compte de cette heureuse initiative de la commune de Bessoncourt en raison de l'intérêt que vous voulez bien porter au SECOURS NATIONAL et pour le cas où vous jugerez bon de le signaler à MM. les Maires des communes rurales.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Délégué :



NUMERO SPECIAL

Message du Chef Felix OLIVIER-MARTIN,
Secrétaire Général de la Jeunesse,
à la Jeunesse de France, à l'occasion de la Quinzaine des Jeunes



Je m'adresse aujourd'hui à tous les Jeunes qui, pendant quinze jours, avec ingéniosité et dévouement, ont multiplié sur l'ensemble du territoire les gestes de solidarité envers les plus déshérités de nos concitoyens.

J'ai voulu que toute la Jeunesse Française, celle des Flandres ou celle de Provence, celle d'Aquitaine ou de Bretagne, celle de Normandie ou de Bourgogne, fasse l'union en présence de la misère qui assaille notre pays, à la veille d'un hiver qui sera un des plus rudes de tous nos hivers de guerre.

J'avais espéré, en confiant l'organisation de cette croisade aux Equipes Nationales, que vous répondriez avec la même ardeur et le même courage civique, que lorsque celles-ci vous regroupent sur les ruines de nos cités atteintes par les bombardements.

Toutes mes espérances sont aujourd'hui dépassées. Le bilan de vos « gestes » et de vos manifestations n'est pas terminé. De tous les coins de France, quelquefois de tout petits villages, arrivent encore des résultats magnifiques.

Sans souci de zone, tous les Jeunes des Ecoles et des Facultés, des Mouvements et des Organisations de Jeunesse, des Centres Professionnels et des Associations Sportives, les jeunes employés et les jeunes ouvriers ont donné un magnifique exemple d'Unité Française.

Ils ont donné en même temps à leurs aînés l'exemple d'amour que les jeunes peuvent apporter à leurs anciens.

Ce double résultat, vous pouvez, jeunes qui m'écoutez, l'enregistrer comme un communiqué de victoire.

L'Histoire nous apprend que la victoire ne doit pas nous amollir, mais nous porter en avant.

Au moment où le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, lance un appel en faveur de la « Campagne d'Hiver » du Secours National, je vous convie à maintenir les efforts que vous venez d'accomplir dans le domaine national ; il ne faut pas qu'ils soient épisodiques.

Les « gestes » qu'avec un grand élan vous avez répétés pendant quinze jours, doivent devenir permanents.

Tous ceux qui souffrent, les vieillards, les femmes de nos prisonniers et leurs enfants, les familles de ceux qui travaillent au delà de nos frontières, savent désormais qu'ils peuvent compter sur nous.

Ensemble, nous barrerons la route à la misère et au désespoir.

Felix Olivier-Martin

5 novembre 1943.

Quelques
tâches...



L'aide aux
vieillards.



Les équipières au
train de secours.



Accueil des
prisonniers libérés.



Dans une note du 27 février 1942, il est spécifié qu'il n'existe pas de chantiers de jeunesse dans le Territoire de Belfort ; en revanche des initiatives locales et des incitations nationales poussent les jeunes à participer à l'œuvre de Secours National.
ADTB, 99W703



FRANCAISE * COMITE NATIONAL D'ENTR'AIDE AUX PRISONNIERS DE GUERRE * SECRETARIAT GENERAL DE LA JEUNESSE * CROIX ROUGE FRANCAISE * COMITE NATIONAL D'ENTR'AIDE AUX PRISONNIERS

27.28.29.30 NOVEMBRE 1941

JOURNEES NATIONALES



LES JEUNES

FONT APPEL A VOUS
POUR LES PRISONNIERS
POUR LEURS FAMILLES
POUR CEUX QUI SOUFFRENT

FRANCAIS ! *Achetez les*
BONS DE SOLIDARITE

DERONNET
PROMANIER

BNP

ADTB, 11fi5001



Vézelois, le 12 octobre 1942,

Le Maire de Vézelois
à Monsieur le Préfet de Belfort,
sous le couvert du Secours National de Belfort,



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer les résultats obtenus par la participation des écoles communales à l'oeuvre du Secours National.

Sous la direction et la surveillance de Mme et Mr ~~Oriez~~, personnel enseignant de Vézelois, les enfants d'âge scolaire ont tout apporté pour mener à bien la culture d'une parcelle d'environ 15 ares.

Les semences de pommes de terre, les plants de légumes ont été collectés par les élèves chez les cultivateurs de Vézelois. Les graines de pois, carottes ont été offerts gracieusement par Mme et Mr ~~Oriez~~. Les travaux de culture ont été conduits avec diligence par ces deux personnes qui, pendant la période des vacances scolaires, n'ont pas hésité à entretenir les semencements et à recueillir les légumes venus à maturité.

Malgré les inconvénients climatiques ainsi que ceux dérivants de la nature du sol, il a été obtenu les récoltes suivantes;

- 5 kg. de pois secs
- 800 kg. de pommes de terre,
- 100 kg. de carottes,
- environ 100 kg. de choux-raves

et environ 100 kg. de choux

Je tiens, Monsieur le Préfet, à vous signaler ces résultats obtenus en faveur de la Collectivité peu favorisée, de l'oeuvre entreprise par les enfants des écoles de Vézelois et leurs dirigeants.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations les plus respectueuses.

Le Maire:



Nous ne pouvons que confirmer les déclarations ci-dessus et faire connaître à Monsieur le Préfet que Mr. ORIEZ très dévoué à notre oeuvre a sacrifié une grande partie de ses loisirs pour mener à bien la mise en valeur et la récolte du champ de solidarité de Vézelois.

Belfort, le 12 octobre 1942



Le Secrétaire Principal

Participation de l'école de Vézelois à l'oeuvre de Secours National.

ADTB, 99W172



COMMISSARIAT  G E N E R A L



**EDUCATION GÉNÉRALE
SPORTS**

EXONÉRÉE DU DROIT DE TIMBRE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET AUX SPORTS

IMP. BEDOS & C^e PARIS

« L'éducation physique est une obsession pour le régime du maréchal Pétain. »

Lien vers l'article du Mémorial de la Shoah :

<https://sport.memorialdelashoah.org/vichy-jeux-olympiques.htm>

Affiche de propagande du Commissariat général à l'éducation générale et aux sports
ADTB, 11fi 3-6 / 8
(80 x 118)



Paris le 2 décembre 1940

Il est porté de l'admission attire particulièrement l'attention sur la nécessité d'une minutie qui doit être particulièrement appliquée. Les emplois du temps doivent être modifiés sans délai.

Disposition générale à appliquer progressivement

A) Horaire: Dans l'enseignement Primaire 2^e par semaine seront consacrées à l'éducation générale et sportive telle qu'elle est définie dans les programmes du Commissaire général à l'éducation générale et au sport.

B) Emploi du temps: Les heures seront réparties en quatre séances qui seront placées en pleine après midi dans les emplois du temps de 14^h à 16^h le Mardi, Vendredi et Samedi, Mercredi (1/2 journée de pleine air).

C) Personnel: L'inspecteur doit en principe diriger l'éducation locale et sportive de ses élèves dans les écoles à plusieurs classes le même principe devra être adopté. Toutefois le Directeur de ses écoles pourra avec l'assentiment des inspecteurs compétents donner cette éducation à des instituteurs partiellement qualifiés étant bien entendu que ses mandats ne devront toujours une part d'enseignement.

D) Médecins: Inspecteur de l'école assurera un premier contrôle médical des nouveaux élèves à chaque rentrée et sera chargé de leur faire signer une fiche médicale dont les conclusions au point de vue de l'aptitude à l'éducation générale et sportive seront communiquées à l'instituteur et inscrites par lui sur les fiches de progression. Il poursuivra de cette façon son contrôle pour tous les élèves d'instituteurs compétents. Chaque fiche de progression sur laquelle il inscribera les mentions médicales portera une fiche de progression sur laquelle il inscribera les mentions médicales. Les fiches médicales seront étudiées conjointement, toutefois le médecin inspecteur et le directeur de l'école examineront séparément les mandats des instituteurs et les conclusions des fiches seront adressées à toutes les écoles.

E) Observations générales: Les horaires prévus au paragraphe B seront intégralement appliqués des mandats dans les écoles rurales des mandats compétents et des installations (bordons scolaires, etc.) de toutes les écoles. Dans les autres écoles les horaires hebdomadaires suivants entreront en vigueur: 2^e ou 3^e ou 4^e de l'éducation au sport proprement dite. Les heures de pleine air de 2^e h à 3^e h de l'après-midi en pleine air.

F) Observations générales: Les horaires réduits prévus au paragraphe D s'adressent aux conditions locales. Les mandats compétents que les horaires duquel on ne saurait descendre à un minimum de 15 minutes (les heures ainsi consacrées à l'éducation physique et sportive de pleine air dans les conditions les plus favorables à la santé et au développement complet de l'enfant) est à dire en dehors des heures de classes ou de gymnase toutes les fois que les conditions et motifs le permettent.

G) Observations générales: Les heures de pleine air ne seront pas utilisées à l'adaptation des élèves à l'école primaire ou maternelle, à une ou plusieurs classes, équipement ou conditions locales. Les heures de pleine air ne seront pas utilisées à l'adaptation des élèves à l'école primaire ou maternelle, à une ou plusieurs classes, équipement ou conditions locales. Les heures de pleine air ne seront pas utilisées à l'adaptation des élèves à l'école primaire ou maternelle, à une ou plusieurs classes, équipement ou conditions locales.

H) Observations générales: Les heures de pleine air ne seront pas utilisées à l'adaptation des élèves à l'école primaire ou maternelle, à une ou plusieurs classes, équipement ou conditions locales.

Circulaire « manuscrite », concernant la pratique du sport à l'école.

ADTB, 1T369

A) Horaire: Dans l'enseignement Primaire 2^e par semaine seront consacrées à l'éducation générale et sportive telle qu'elle est définie dans les programmes du Commissaire général à l'éducation générale et au sport.

B) Emploi du temps: Les heures seront réparties en quatre séances qui seront placées en pleine après midi dans les emplois du temps de 14^h à 16^h le Mardi, Vendredi et Samedi, Mercredi (1/2 journée de pleine air).

C) Personnel: L'inspecteur doit en principe diriger l'éducation locale et sportive de ses élèves dans les écoles à plusieurs classes le même principe devra être adopté. Toutefois le Directeur de ses écoles pourra avec l'assentiment des inspecteurs compétents donner cette éducation à des instituteurs partiellement qualifiés étant bien entendu que ses mandats ne devront toujours une part d'enseignement.

D) Médecins: Inspecteur de l'école assurera un premier contrôle médical des nouveaux élèves à chaque rentrée et sera chargé de leur faire signer une fiche médicale dont les conclusions au point de vue de l'aptitude à l'éducation générale et sportive seront communiquées à l'instituteur et inscrites par lui sur les fiches de progression. Il poursuivra de cette façon son contrôle pour tous les élèves d'instituteurs compétents. Chaque fiche de progression sur laquelle il inscribera les mentions médicales portera une fiche de progression sur laquelle il inscribera les mentions médicales.

E) Observations générales: Les horaires prévus au paragraphe B seront intégralement appliqués des mandats dans les écoles rurales des mandats compétents et des installations (bordons scolaires, etc.) de toutes les écoles. Dans les autres écoles les horaires hebdomadaires suivants entreront en vigueur: 2^e ou 3^e ou 4^e de l'éducation au sport proprement dite. Les heures de pleine air de 2^e h à 3^e h de l'après-midi en pleine air.



INSPECTION ACADÉMIQUE INSPECTION PRIMAIRE DE BELFORT
du DOUBS
et du
DÉPARTEMENT de BELFORT



Belfort, le 21 décembre 1942

L'Inspecteur Primaire du Département de Belfort,

à Monsieur le Préfet de Belfort.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'exposition de dessins d'élèves prévue par les services de Propagande du Ministère de l'Information ne saurait avoir lieu en ce moment.

En effet, le thème de cette exposition " La France que nous aimons " devait être communiqué aux écoles par les soins du Ministère de l'Information. Or, à ma connaissance, l'envoi de ce thème sous forme de pochettes illustrées, dont les sujets devaient être reproduits par les enfants, n'a pas encore été faite dans le Territoire de Belfort.

Dès que les conditions préliminaires seront réalisées il sera possible d'envisager l'organisation de cette exposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L'Inspecteur Primaire

Des concours de dessins, dans le cadre de la propagande, doivent être organisés dans les écoles.

ADTB, 99 W 171



Ministère de l'Instruction publique
de la jeunesse

Vichy, le 20 septembre 1940.

Le secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et à la jeunesse à Messieurs les
recteurs.

Appel aux instituteurs et institutrices de France.

Par une circulaire en date du 4 août 1940, Monsieur le Ministre secrétaire
d'Etat à l'Instruction publique avait prescrit à tout le corps enseignant de consacrer la
première classe de son cours à la France, et d'y donner lecture de fréquents appels
adressés aux Français dans le courant du mois de Juin dernier par le Maréchal.

Je sais que le plus grand nombre des maîtres a compris la pensée qui
avait inspiré ces instructions et s'y est conformés. Mais il en est quelques-uns
qui les ont méconnus, soit en n'y obéissant pas, soit même en les travestissant.

Une telle attitude révèle un mal profond et je ne veux pas croire qu'
une inadmissible consigne aurait été donnée.

La première condition pour remettre de l'ordre à l'intérieur du pays
est que chacun soit à sa place dans sa hiérarchie, et exécute les instructions de son
chef.

Ceux qui n'ont pas d'autorité officielle n'ont aucune qualité pour
donner des ordres à leurs collègues, pour les convoquer ou pour leur transmettre des
consignes. De tels agissements ne sauraient être tolérés.

Et cette occasion, je rappelle aux instituteurs et aux institutrices qu'ils
toujours le moyen de s'adresser à leur chef mais que toute leur réclamation
ou demande doit suivre la voie régulière.

Les manquements qui m'ont été signalés et la méconnaissance de l'auto-
rité qu'il témoigne meont d'autant plus douloureusement surpris
que je sais la grande majorité du corps des instituteurs et institutrices animés

de profonds sentiments de patriotisme et de conscience professionnelle.

Je sais aussi que beaucoup d'entre eux ont véritablement servi leur pays, remplissant
avec courage et assiduité leur devoir de soldat ou d'officier. C'est là ont acquis au
service de la patrie une autorité qui leur sera profitable pour développer le
sens du devoir dans la jeunesse à l'éducation de laquelle il s'agit.

Je fais confiance aux instituteurs et aux institutrices de France pour comprendre
deont qu'il n'est pas de plus grande satisfaction que celle du travail bien fait.

Un bon instituteur ne peut remplir sa mission qu'à la condition
de s'y consacrer tout entier, d'aimer son métier, d'aimer les enfants que lui
sont confiés, de se tenir en contact étroit avec les familles, de gagner et de mériter
leur confiance. Chacun de vous le fera sans peine s'il a lui-même le sens du
devoir et de la discipline.

Le secrétaire d'Etat à l'Instruc-
tion publique et à la jeunesse

Copie transmise à Monsieur les Inspecteurs d'Académie ^{signé :} G. Ripert

Besançon le 27 septembre 1940.

Le Recteur, ^{signé :} Bertrand

Circulaire « manuscrite » du 20 septembre 1940
à destination des recteurs, concernant les
devoirs des enseignants. Le « Ministère de
l'éducation nationale » créé par Jean Zay a été
remplacé par le « Secrétariat d'Etat à
l'Instruction publique. »

ADTB 1T369

INSPECTION ACADEMIQUE du DOUBS et du TERRITOIRE de BELFORT
du JURA, de l'Ain et de la Hte Savoie (ZONE OCCUPEE)

Besançon, le 8 Octobre 1940.

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Besançon,
à Mesdames les Institutrices et à Messieurs les Instituteurs des
Ecoles du Doubs, du Territoire de Belfort, de la Zone occupée du
Jura, de l'Ain et de la Hte Savoie.

M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique et à la Jeunesse a choisi le sujet suivant pour les conférences pédagogiques de 1940:

"Le rôle de l'Ecole Primaire dans l'Education morale et civique de l'enfant et dans l'éveil chez ce dernier de la conscience nationale et du patriotisme."

Vous voudrez bien adresser un rapport à l'Inspecteur de l'Enseignement primaire de votre circonscription avant le 25 Octobre 1940 afin de faire connaître vos vues et suggestions personnelles sur cette question. Les rapports des maîtres des circonscriptions de Besançon et de Pontarlier devront m'être adressés. L'envoi d'un rapport est rigoureusement obligatoire. Vous voudrez bien, afin de permettre un dépouillement facile suivre l'ordre suivant:

- 1) Eveil des idées morales et de l'esprit de famille à l'école maternelle;
- 2) Développement de ces idées au cours de la scolarité
- 3) Notions de discipline et de la satisfaction de mener à bien une tâche en apparence ingrate.
- 4) Comment peut-on enseigner à l'individu qu'il doit se soumettre à l'intérêt général et respecter ses devoirs envers la Patrie ?
- 5) Comment faire sentir la noblesse de "Servir".
- 6) Comment exalter la jeunesse, lui enseigner à tirer des leçons de la souffrance et à contribuer au redressement de la France dans le calme et le travail.

Vous voudrez bien également fournir la liste des manuels que vous avez mis ou que vous souhaiteriez mettre entre les mains de vos élèves.

L'Inspecteur d'Académie,
Ch. Piedvache.

Prière de bien vouloir communiquer la note ci-dessus à tous les Instituteurs et à toutes les Institutrices des écoles de votre canton en les invitant à en donner connaissance à leurs Collègues.

Inspection académique du Doubs, du Territoire de Belfort, et de la zone occupée du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie

SUJET du devoir à traiter par tous les élèves des Cours supérieurs (1ère et 2ème années) et des Cours préparatoires aux E.P.S.

" Votre mère vous a tout donné: son amour, ses soins, son exemple. A chaque instant de votre vie elle est là pour vous consoler, vous défendre, vous guider; combien elle est fière de vos qualités, combien vos défauts la font souffrir! Plus elle vieillira, plus vous l'entourerez de tendresse et de vénération.

" Aujourd'hui vous lui écrivez à l'occasion de la "Journée des Mères", de la fête des mamans qui sera célébrée le 25 mai et vous lui dites tout ce que votre cœur vous inspire à son égard; votre reconnaissance, vos résolutions, votre amour."

Les élèves ont une heure pour faire ce devoir. Les meilleures copies à raison de une par 10 élèves, seront adressées dès demain, 10 mai 1941, à M. l'Inspecteur de l'Enseignement primaire de votre circonscription (à Mme l'Inspectrice de l'Enseignement primaire de Besançon pour les écoles appartenant à la circonscription d'inspection de Mme la Directrice et de M. le Directeur des Ecoles Normales de Besançon).

Chaque copie devra porter le nom de l'élève et celui de l'école sous ocin cacheté.

Besançon le 5 mai 1941
L'Inspecteur d'Académie,
signé: P. Richard.

Conférences pédagogiques et sujet de devoir pour les élèves des cours supérieurs.

ADTB, 1 T 369

Un livre d'histoire censuré par l'occupant à l'école de Meroux (Territoire de Belfort) en 1940

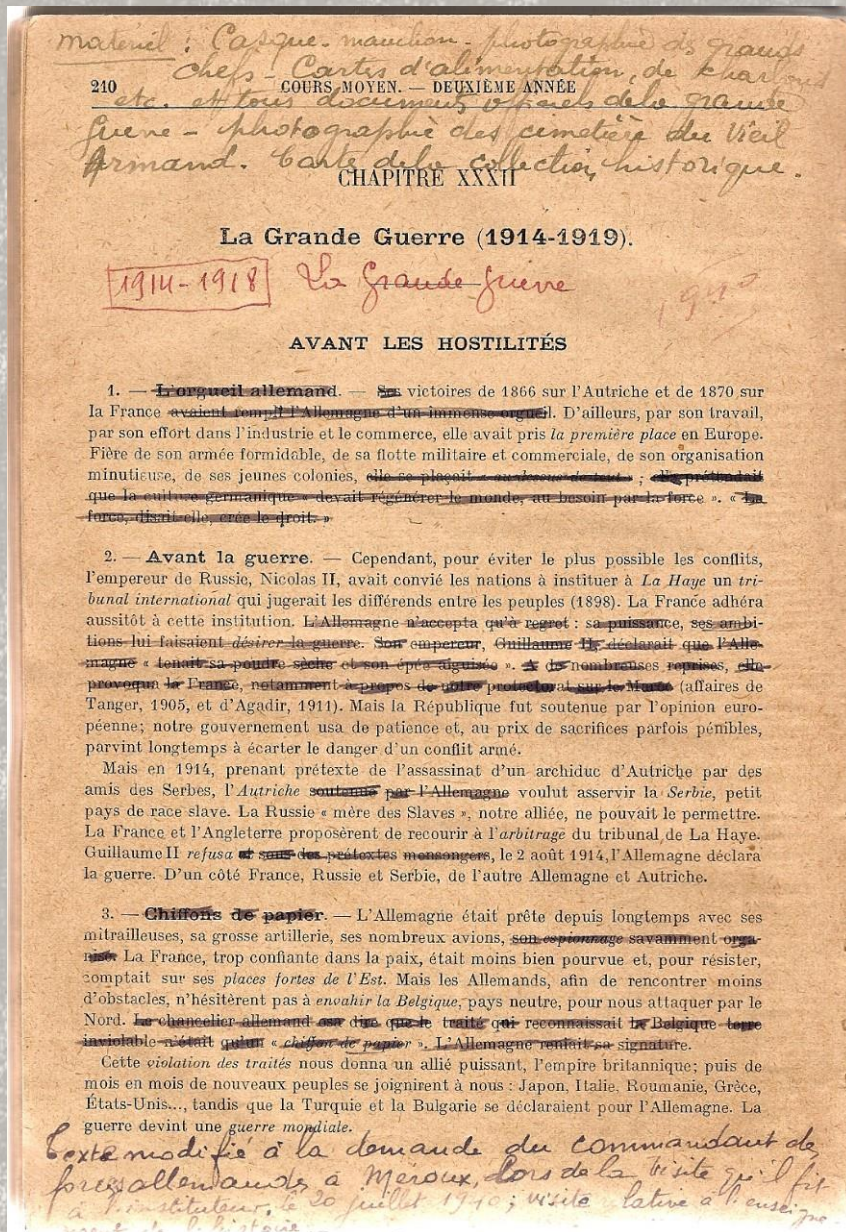
Article de Jean-Louis Humbert
Président du Centre de recherche/Musée aubois
d'histoire de l'éducation et des Amis du MAHÉ.

« Dès les débuts de l'occupation, l'armée allemande tente d'imposer son autorité et sa vision des choses. Un inspecteur primaire en témoigne. (Extraits du journal tenu par l'inspecteur des écoles primaires du Territoire de Belfort entre le 14 juin 1940 et le 13 mars 1941, Archives départementales du Territoire de Belfort, 99 W 473, archives du Cabinet du Préfet).

Jeudi 1^{er} août 1940

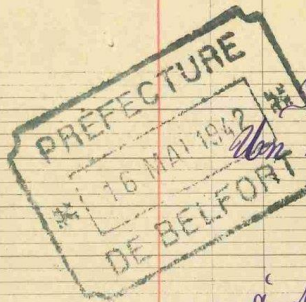
(...) Dans beaucoup de communes rurales, la Kommandantur propose, sinon décide, la suppression des vacances pour le personnel ; ordonne la chasse au doryphore, apporte des modifications aux programmes, notamment à celui d'histoire.

Le manuel d'histoire censuré porte en effet, page 210, la mention : « Texte modifié à la demande du commandant des forces allemandes à Meroux lors de la visite qu'il fit à l'instituteur le 20 juillet 1940 ; visite relative à l'enseignement de l'histoire ».



Archives privées, Robert Billerey.

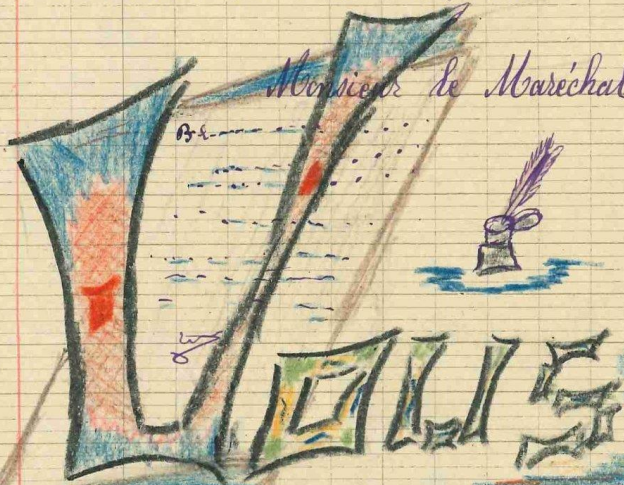




Belfort le 18.4.42.
Non élève de la Place des Bourgeois.
Alphonse.

à M.^r le Maréchal Pétain.

Monsieur le Maréchal.



nous avez demandé de faire
quelque chose qui fasse grand plaisir à notre maman
pour la fête des Mères. Nous avions le choix et nous pouvions
leur offrir soit un dessin fait par nous, soit lui acheter
un bouquet avec nos petites économies, ou lui écrire une
très belle lettre. Moi j'ai décidé de lui acheter quelques
fleurs, avec l'argent que j'économise depuis un mois. Je ne
pourrai pas lui acheter un gros bouquet, car cette année
les fleurs coûtent très chères, mais cela lui fera tout de

les plus respectueux

Un Français qui veut le redressement
de la France Nouvelle.

Alphonse



Une nouvelle devise : « Travail, famille, patrie ».
La fête des mères est instituée. Lettre d'un élève
« reconnaissant » au Maréchal.

Décembre 1941 : Compte-rendu du voyage de jeunes Belfortains à Vichy. (6 pages) ADTB, 99 W 311

Délégation Départementale
à la Jeunesse
Doubs, Belfort, Jura et Ain (zone interdite)

RÉF. : R.9

Le Délégué Départemental pour
le Doubs et Belfort,

à Monsieur GODINOT
Délégué Régional
de Lorraine et Franche-Comté
à NANCY

R A P P O R T

SUR LE VOYAGE DE NOËL DES ENFANTS A VICHY

J'ai l'honneur de vous rendre compte du voyage effectué à Vichy par 10 enfants du Département du Doubs et 10 des Départements de Belfort et du Jura occupé, du 26 au 29 Décembre 1941, que j'ai moi-même accompagnés.

Je tiens tout de suite à vous dire que ce voyage a été un très gros succès et que les craintes que nous pouvions avoir au sujet d'une organisation matérielle trop hâtive, ne se sont pas réalisées. Il est seulement apparu à tous que ce contact si exceptionnel avec la zone non-occupée était un peu bref.

1°) ORGANISATION DU VOYAGE:

Averti téléphoniquement par vous le 9 Décembre d'avoir à choisir 10 enfants dans le Doubs et 10 à Belfort, pour aller porter au Maréchal les lettres des enfants des écoles, je me suis immédiatement mis en rapport avec Mr. l'Inspecteur d'Académie de Besançon et avec Monseigneur le Directeur de l'Enseignement Libre, en même temps que j'avertissais sur place les autorités administratives et mes correspondants locaux.

J'ai pris sur moi aussitôt de décider (je vous en ai rendu compte par téléphone):

a) de donner au Jura occupé, qui paraissait complètement oublié; 4 places prises sur les 10 du Département de Belfort, (j'ai appris d'ailleurs que la même décision a été prise en fait en faveur d'autres départements coupés par la ligne de démarcation).

b) de grouper les 20 enfants de mes 3 Départements en un seul convoi, conduit par 2 accompagnateurs, l'un masculin (moi
.../...

- 2 -

même, puisque vous en étiez d'accord, l'autre féminin: Mlle GROS-FERRIN, Assistante Sociale du Secours National.

Pressé par le temps, j'ai partagé ce groupe de 20 enfants de la manière suivante:

Répartition par catégories d'élèves:

Enseignement public: 16

Enseignement libre: 4

Répartition par villes:

Besançon : 3 garçons, 3 filles

Montbéliard: 2 garçons, 2 filles

Belfort: 4 garçons, 2 filles

Dole: 3 garçons, 1 fille

Grâce à l'extrême obligeance de l'Inspection Académique et de la Direction Diocésaine de l'Enseignement libre, tout le travail de recherche des enfants, en accord avec les parents, puis le regroupement par catégories, enfin l'expédition de cette liste à Nancy ont pu être réalisés en 24 heures.

Malheureusement, comme je vous l'ai écrit immédiatement, la rapidité même de ce choix pouvait être cause d'injustices et même s'être cause d'une injustice certaine, les Ecoles rurales ayant été indiscutablement sacrifiées au bénéfice des Ecoles urbaines, ce qui est très regrettable.

Peu avant le départ (les 23 et 24 Décembre) de petites réunions étaient faites à Belfort, Montbéliard, Dole et Besançon, par mes correspondants locaux et par moi-même, de manière à expliquer aux enfants et à leurs parents, l'organisation matérielle du voyage, en même temps qu'une visite médicale leur était passée.

J'ajoute que j'avais fait les démarches nécessaires pour que les laissez-passer individuels des accompagnateurs, joints à la liste des enfants, soient accordés en temps utile. Le Préfet du Doubs et le Secours National de Besançon, m'ont aidé à obtenir à temps ces documents.

2°) REALISATION DU VOYAGE:

Le regroupement des enfants sur la ligne de chemin de fer Belfort-Dole, dans l'après-midi du 26 Décembre s'est effectué sans incident.

Nous sommes donc arrivés à Dijon le 26 à 17heures. Accueillis à la gare par le Chef de convoi de Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne, les enfants ont été conduits dans deux pensionnats privés différents (garçons et filles) où ils ont trouvé des
hortois
.../...

très chauffés. Le repas prit également à part était substantiel.

Le 27 à midi trente un wagon spécial était accroché à l'expressé Dijon-Lyon et nous sommes passés sans incident notable la ligne de démarcation ou toutefois le passage d'un paquet de lettres pour le Maréchal, que m'avait remis l'Inspection Académique à suscité quelques négociations et les officiers de contrôle après une petite conférence et après vérification de quelques lettres, ont admis cependant ce passage sans difficulté excessive.

A Lyon, une réception remarquable a été faite à notre groupe sous la conduite de son Délégué Régional, le mouvement de Jeunesse du Lyonnais avait envoyé des Délégués qui ont fait la haie à la sortie de la gare et nous ont accompagnés jusqu'à un restaurant voisin du Secours National.

Dans ce cadre très accueillant, nos enfants ont été véritablement choyés par leurs camarades de la zone non occupée, simplement restaurés, et fort heureux de pouvoir fraterniser avec eux.

A leur arrivée à Noame un cérémoniel analogue, quoi que moins imposant, avait été prévu et le logement fut assuré aussi confortablement qu'à Dijon, cette fois dans les 2 lycées de la ville.

J'insiste sur ce fait, que non seulement l'organisation matérielle de ce voyage (Chemin de fer, repas, logement, etc;) m'a paru très au point, mais que l'atmosphère morale de ces accueils, d'une chaleur toute particulière à l'égard des enfants de notre zone interdite, fut la meilleure préparation à la journée du 29.

3°) JOURNÉE A VICHY:

Un train spécial emena de Noame à Vichy les enfants non seulement de notre convoi, mais de toute la région Sud-Est de la France. En ouvrant la portière du wagon, je vis, exactement devant notre compartiment, M. le Secrétaire Général à la Jeunesse, qui nous accueillit lui-même avec cette bonne grâce et ce dynamisme qui lui ont conquis tant de jeunes. J'ai à peine besoin de vous dire avec quelle joie particulière il accueillit les enfants de Nancy, Spinal, Belfort et Montbéliard, qui tous le reconnurent, voulurent bien entendu lui serrer la main, et même l'embrasser...

La Radiodiffusion fit enregistrer aussitôt quelques déclarations d'enfants, naïves et spontanées, notamment celle d'un petit garçon de 9 ans de Besançon et celle d'une petite fille de 13 ans de Belfort.

Tout ce vaste groupe fut conduit dans un des locaux voisins du Secrétariat Général à la Jeunesse, - toujours avec l'aide des Scouts et des Compagnons de France qui à chaque étape, tenaient à porter les valises et les sacs, - ou le regroupement général s'effectuait.

.../...

Après une visite rapide de la Ville, on conduisit à des Services religieux (Catholiques et Protestants) les enfants qui le désiraient (ce qui fut le cas de l'immense majorité), puis près de mille enfants furent rassemblés dans la salle d'une des sources de Vichy, malheureusement un peu froide.

Un repas plantureux leur fut offert, servi par les Jeunes des Chantiers, présidé par M. MARION, Secrétaire Général à l'information, qui avait, paraît-il, eu l'initiative du voyage.

Ce fait dégage d'ailleurs les Services de l'Éducation Nationale comme ceux de la Jeunesse du reproche que nous étions tentés de leur faire au début du mois, de retard dans l'organisation. C'est du moins ce qu'on m'a expliqué à Vichy, lorsque je me suis fait au Secrétariat Général à la Jeunesse, l'écho de nos protestations à cet égard.

Après le déjeuner et par un temps splendide, à peine froid, les enfants ont été conduits au grand Casino où la manifestation prévue s'est déroulée entre 15 à 17 heures. En présence du MARÉCHAL, de la MARÉCHALE et de messieurs CARCOPIRO et LAMIRAND, la troupe des Comédiens routiers interpréta le "Noël des séparés", pièce de circonstance s'adressant particulièrement aux Français prisonniers ou habitants les territoires occupés ou interdits.

Mais quelques enfants de chaque délégation furent réunis sur la scène, pour offrir spécialement au MARÉCHAL les lettres qu'ils avaient apportées. Le Chef de l'État vint alors sur la scène, lui-même et s'entre tint très familièrement avec les enfants, sans prononcer d'ailleurs un message comme nous le pensions. Il traversa ensuite toute la salle et il m'est impossible de décrire l'atmosphère de ferveur extraordinaire qui s'empara des enfants à son seul contact, nous eûmes même des plus grandes peines à éviter que ce flot d'enfants ne vint s'écraser autour de lui, tant chacun voulait, non seulement le voir et l'entendre, mais aussi le toucher. Sur les 20 enfants que nous avions en charge, 15 au moins prétendent d'ailleurs être arrivés à lui serrer la main (il y en avait deux sur la scène).

Le MARÉCHAL quitta la salle avant la fin du spectacle en disant aux enfants qu'il fallait qu'ils rentrent travailler pour la FRANCE et qu'il leur demandait de s'en souvenir.

Dès la fin du spectacle (qui fut d'ailleurs moins intéressant que le début), nous fûmes conduits à la gare munis de provisions abondantes. La journée se termina vers 18 heures 50 par un vaste choral des adieux.

Cette inoubliable journée n'a provoqué que deux critiques dont je me fais l'écho, parce que j'en ai moi-même senti la nécessité: il n'y a pas eu de salut aux couleurs, ce qui me paraît un oubli inexcusable à l'égard des garçons et des filles de nos régions, qui en sont privés, et à aucun moment n'a été chanté la Marseillaise; si ce n'est par nous-même en quittant Lyon; j'ai la fierté de dire que ce sont les enfants de Besançon et de Belfort qui ont d'ailleurs entonné notre chant national, repris en chœur par tous les autres enfants.

.../...

4°) RETOUR ET CONCLUSION:

Le retour s'est effectué dans des conditions assez fatigantes et par un froid devenu très vif. Le Chef de convoi (qui fut parfait) et nous même, nous sommes efforcés d'alléger au maximum, les difficultés des enfants dans cette nuit de Dimanche à Lundi et j'espère que nous y sommes arrivés. Les enfants ont été remis à chaque gare à des responsables désignés par moi et je pense qu'ils sont très bien rentrés chez leurs parents.

Ce que je tiens à vous dire à leur égard, après ces 3 journées et ces 3 nuits passées étroitement avec eux, c'est que le choix qui avait été fait, bien que très rapide, s'est révélé comme fort heureux; à aucun moment, même au cours de la dernière nuit, je n'ai recueilli la moindre critique ou entendu la moindre protestation. Les plus grands n'ont cessé d'aider les plus jeunes, faisant preuve d'une véritable discipline à-lors que la joie grandissante du voyage les rendaient cependant très exultants, ce qui est bien naturel. Cette joie ne fut pas d'ailleurs un des moindres attraits de cette petite odyssée; car c'est presque sans arrêt que les enfants de nos 3 départements ont joué et chanté. J'ai constaté aussi une fois de plus combien il était facile, en commençant avec des jeunes de moins de 15 ans, de faire disparaître toutes les oppositions dues à des opinions diverses et à des conditions sociales différentes ~~comme qui~~ ^{font} se ~~voient~~ encore heurter entre eux les Français adultes. A ce seul titre, j'aurais été fort heureux de l'expérience que vous m'avez permis de faire en accompagnant les enfants.

Il ne m'a pas été possible de parler moi-même au MARECHAL comme vous l'auriez désiré; vous comprendrez très bien que dans ce courant d'enthousiasme puissent qui entraînait les enfants vers notre Chef, ce n'est pas le rôle des accompagnateurs de se mettre en avant. Il n'en reste pas moins que j'ai pu prendre au Secrétariat Général à la Jeunesse quelques contacts, peut-être un peu brefs, mais je l'espère utiles pour notre région.

Pour vous donner une idée de l'effet produit concrètement sur nos 20 enfants, je puis vous dire que presque pendant tout le voyage du retour, d'abord entre Vichy et Lyon, puis entre Dijon et Besançon, les garçons et les filles de nos départements, n'ont cessé de vendre des insignes, des portraits, des almanachs du MARECHAL dans tous les trains, tout cela sous la Direction de la Dirigeante du "Bureau de Documentation de Montbéliard" qui se trouvait dans le même train que nous au retour.

Je suis persuadé qu'ils ~~sont~~ ^{sont} auprès de leurs petits camarades, des agents prodigieusement actifs, non pas d'une propagande tapageuse et extérieure, mais d'une action profonde et continue, ils ont pris ~~leur~~ ~~dans~~ eux-mêmes l'engagement devant moi, sachant parfaitement d'ailleurs à quelles difficultés ils pouvaient se heurter à cet égard. Ils savent enfin quelle chance extrême fut la leur et ils entendent ne pas en bénéficier en égoïstes.

Qu'il me soit permis en terminant de vous dire ~~...~~

.../...

~~entier~~ ^{comblé} j'ai été aidé dans l'organisation de ce voyage par toutes les autorités des 3 départements dont je m'occupe, ainsi que par le Secours National dont une des assistantes sociales, Melle GROSPERRIN, fut une fois de plus pour moi, la meilleure des collaboratrices.

Je joins à ce rapport copie d'un court article de presse qui paraîtra sans doute demain dans les journaux régionaux de Franche-Comté. Il est possible d'ailleurs que d'autres articles soient publiés sur ce sujet par des groupes locaux de notre Délégation, (c'est notamment l'intention des Belfortains).

Le Délégué Départemental



P. Bougey



*M. Bismuth
M. Carlier & Ponce*

ENFANTS DES ECOLES DE BELFORT

| Etablissements d'Enseignement fréquenté | Noms et Prénoms | Date et lieu de naissance | Adresse de la famille |
|---|-------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1 - Lycée de garçons de Belfort: | GUILLAUME Gérard | 19 Décembre 1926 à Colmar | 15 Faubourg de Paris |
| 2 - Ecole Pratique de Belfort: | PELTIER Raymond | 21 Février 1927 à Danjoutin | Danjoutin-18 rue du Bosmont |
| 3 - Cours secondaire de Belfort: | GUILLAUME Michèle | 22 Septembre 1928 à Belfort | 15 Faubourg de Paris |
| 4 - E.P.S. et école pratique de jeunes filles de Belfort: | DIDIER Paulette | 10 Septembre 1927 | Gravanche-rue Anger |
| 5 - Ecole Primaire de garçons de la rue de Châteaudun: | SCHMITT Roger | 12 Novembre 1927 | 2 rue d'Alger |
| 6 - Institution Sainte-Marie de Belfort: | GAUDOUX Alain | 12 Juin 1928 | Huillères de Ronchamp (Ate-Saône) |

Liste des jeunes participants au voyage à Vichy.

ADTB, 99W311



Photographie prise lors d'un voyage à Vichy organisé pour les maires du Territoire de Belfort en juin 1943. (99W311)
Posent avec le Maréchal des jeunes filles en tenue traditionnelle, dont l'une en Alsacienne... Tout un symbole !



RÉSISTER AU QUOTIDIEN À L'ÉCOLE



LES ENSEIGNANTS



INSPECTION ACADÉMIQUE DU DOUBS
ET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Besançon, le II Novembre 1941.

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Besançon.

à Monsieur le Préfet de Belfort.

J'ai l'honneur de vous retourner l'extrait hebdomadaire "Au Piloni" en date du 30 Octobre dernier et relatif aux écoles de Beaucourt.

Voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur les faits signalés.

Le 6 novembre, M. le Directeur du Cours Complémentaire de Beaucourt m'écrit :

"Ce matin, jeudi 6 Novembre à 10 heures, la gendarmerie, sur l'ordre du Commissaire spécial de Belfort est venu nous demander si le discours du Maréchal a été écouté par T.S.F. dans les écoles de Beaucourt. Voici la réponse faite :

1° - Il n'y a pas de poste de T.S.F. dans les écoles de Beaucourt, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour en acheter, car la commune n'est pas riche.

2° - J'ignorais totalement qu'un discours du Maréchal dût être diffusé dans les écoles. Je n'ai reçu aucun ordre à ce sujet. Je précise qu'actuellement je travaille dans ma classe de 8 h. du matin à près de 7 heures du soir et que je n'écoute pas le T.S.F. à la maison après une pareille journée. Je ne lis aucun journal.

3° - Nous avons reçu directement de Paris le discours du Maréchal le 13 Octobre 1941 au soir : le 14 au matin, ce discours a été lu et commenté dans chaque classe et affiché aux murs. Il y est encore.

Je terminerai en vous faisant savoir que mon métier seul me préoccupe actuellement que je me tiens avec tous sur la plus grande réserve estimant ainsi travailler dans l'intérêt général.

Pendant la dernière guerre, j'ai suivi le Maréchal aux armées pendant 4 ans au front (j'ai la médaille militaire, 1 citation à l'armée, 1 au corps d'Armée, à

A propos de l'application
des consignes du
Maréchal dans les
écoles.

A Beaucourt...

ADTB, 99 W 171

Au Piloni,
30 octobre 1941

ADTB

Les maîtres n'ont pas obéi



Le Maréchal Pétain, avant de prononcer, le 13 octobre, son discours aux écoliers, avait fait connaître son désir que, dans chaque école, les maîtres se procurent un appareil de T. S. F. afin qu'à la même heure tous les enfants de France puissent entendre la parole du Chef de l'Etat.

Or, de plusieurs côtés nous apprenons que cet ordre n'a pas été exécuté.

Dans certains lycées de Paris, on n'a pas jugé bon de faire venir les écoliers lorsque ceux-ci n'avaient pas cours ou bien, poursuivant les classes, les professeurs n'ont envoyé qu'une délégation, composée de volontaires, assister à l'audition.

M. Pucheu n'apprendra certainement pas sans déplaisir qu'à Beaucourt les nombreux postes de T. S. F. sont sans doute destinés à l'audition exclusive de la radio anglaise puisque dans aucune des écoles le discours du Maréchal n'a été diffusé.

Que pense M. Carcopino de l'état d'es-



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE
COMMISSARIAT SPÉCIAL

Belfort, le 26 Janvier 1942.

DE
BELFORT

Le Commissaire Spécial:

à Monsieur LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE BELFORT,

'Cabinet'

N° 105

Renseignements sur le personnel
enseignant de Beaucourt...

Référence à vos instructions, en date du 8 Janvier courant, portant de procéder à une enquête sur les antécédents et l'attitude des nommés DAMON et BORNEQUE, ainsi que sur Mme. BORNEQUE, tous trois instituteurs publics à Beaucourt ;

J'ai l'honneur de vous confirmer mon rapport 1428 du 6 Juin 1941, établi sur votre demande à l'encontre de Madame BORNEQUE. DAMON Maurice-Joseph est né le 3 Novembre 1902, à Faverois, (département de Belfort).

BORNECK André-Léon et non BORNEQUE, est né le 30 Octobre 1899 à Faverois, (département de Belfort).

DAMON Marie-Thérèse, épouse BORNECK, est née le 27 Juillet 1900 à Le Haut du Thém, (Vosges).

Tous trois exercent à Beaucourt depuis plusieurs années. Les deux premiers étaient connus avant la guerre pour leurs opinions avancées. On peut les classer dans l'aile gauche du parti SFIO.

Depuis 1939, ils se tiennent sur une prudente réserve. Il n'en est pas de même de la dame BORNECK qui a suscité de nombreuses plaintes au sujet de sa tendance morbide à critiquer la religion et sa méthode spéciale de dissertation morale et politique.

Le rapport joint vous donnera quelques aperçus du zèle intempêtif de cette éducatrice.

Il ne fait aucun doute que les intéressés ne jouissent pas de la confiance désirable des parents d'élèves à l'heure présente.

A l'occasion du discours prononcé par le MARECHAL à l'intention des écoliers, Mr. BORNECK n'installa aucun diffuseur dans les classes attendant que la municipalité n'en avait pas mis à sa disposition. Pourtant il en possédait un à titre personnel et en l'occurrence il aurait pu faire preuve de plus d'initiative pour manifester son dévouement au régime en versant le CHEF DE L'ETAT et le gouvernement actuel.

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL

utilité
Chef de Service



Rapport de la sureté nationale du 26 février 1942 destiné au préfet concernant des enseignants de Beaucourt ; sous surveillance à plusieurs titres dont leurs opinions politiques, ils sont accusés de ne pas avoir installé de poste de TSF afin de diffuser le discours du Maréchal.

ADTB, 99W172

Les relations entre gouvernement français et l'administration militaire allemande s'enveniment. Sur certaines questions, le conflit d'est plus latent. C'est ainsi que la "Légion du Combattant" créée par le Maréchal Pétain lui-même est interdite en zone occupée; que le décret du Maréchal portant dissolution de toutes les associations d'anciens combattants ne "touche pas" disent les autorités d'occupation les organisations en territoire occupé. En somme il apparaît que la "collaboration" se relâche singulièrement.

Samedi 4 janvier 1941.- Température, toujours très basse: -12°; rues encombrées de neige que de nombreuses équipes s'efforcent d'enlever. De divers côtés, il revient que le 1 janvier de 15 à 16 heures, en zone occupée, les rues des villes et villages sont demeurées désertes. La même consigne a été observée en Alsace où l'on a même chanté la Marseillaise. Comme représailles, expulsion de 30000 Alsaciens. Dans certaines localités, afin d'obliger les habitants à sortir bon gré malgré de chez eux, un certain nombre de bicyclettes saisies sans grande raison ne devaient être rendues à leurs propriétaires que s'ils venaient les rechercher entre 15 et 16 heures. Certains ont préféré les abandonner.

De nouvelles affiches à cadre tricolore sur papier blanc, donc de caractère officiel ??? Elles appoistent un allié nouveau à la propagande antibritannique.

Deux répétitrices des Cours secondaires sont incarcérées. MMlles Gagnot et Baby sont accusées d'avoir facilité l'évasion de prisonniers, ou d'avoir transmis leur correspondance. Tout ceci et bien d'autres faits montrent que la collaboration franco-allemande n'est pas sympathique à nombre de Français.

A 20 h 45 un officier allemand se présente à mon domicile, pensant y trouver son commandant qu'il croit logé chez moi. Revenu de sa méprise, il s'excuse fort courtoisement et son bernage plutôt choisis.

La bataille pour Bardia continue à l'avantage des Britanniques.

Dimanche 5 janvier 1941.- Le "Jour des Rois" est avancé; mais la galette elle-même est vendue contre tickets de pain; ce qui gêne le commerce, car les tickets sont exigés même pour les gâteaux individuels.

De plus en plus se manifeste un malaise gouvernemental. Le départ de MM. Laval et Baudoin indique que l'influence pro-germanique n'est plus prépondérante.

Très mauvais temps dans tout l'Est, le Sud-Ouest, le Sud-Est. Neige abondante à Toulouse. Il neige même à Marseille.

Les journaux locaux publient une photographie de la place de la Concorde à Paris du 2 janvier 1941. Pas une âme. On croirait que la photographie est celle qui a pu être prise le 1 janvier, alors que la consigne de rester chez soi était respectée unanimement.

A 19 h45 la radio annonce la mort de M. Henri Bergson à l'âge de 81 ans. L'Espagne, la Yougo-slavie, le Saint-Père adressent des télégrammes au Maréchal Pétain à l'occasion du 1 janvier.

Lundi 6 janvier 1941.- Au matin la radio annonce la prise de Bardia en Lybie 30 000 prisonniers dont 5 généraux. Le total des pertes dans ce secteur est pour l'Italie de 68 000 hommes.

Dans un urinoir de Bellort, on peut lire, écrite à la craie, cette phrase en allemand très correct: "Français, ayez pitié de nous, quand nous serons vaincus".

A Paris les facéties des étudiants continuent. Comme le port de tout insigne est interdit, les étudiants abhorrent une large ceinture avec des phrases comme celles-ci: La Grèce (la graisse) bout; le macaroni est cuit. Au côté, ils portent leur pompe de bicyclette à la façon du poignard des officiers allemands.

Extrait du rapport de l'inspecteur de l'enseignement primaire, M. E. Dorey, 1940-1941

AD 90 99 W 172

Il évoque, le 4 janvier 1941, l'arrestation de deux enseignantes (Melles Gagnot et Baby) pour avoir facilité l'évasion de prisonniers de guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE
DE
BESANÇON

LE PROVISEUR

TELEPHONE : 4-92

LYCÉE DE BELFORT

BELFORT, le 22 février 1941

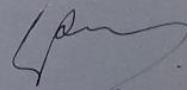
Le Proviseur du Lycée de Belfort
à Monsieur le Préfet du Département -
25 FÉVRIER 1941
DE BELFORT
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous les adresses des parents des élèves de Mathématiques qui ont été exclus du Lycée par le Conseil de Discipline et l'adresse des parents d'un élève de la classe de Philosophie qui pourrait avoir subi lui aussi certaines influences :

M. BERTRAND, Liquidateur général à la S.N.C.F., 2 rue Molière, BELFORT -
M. IDOUX, ingénieur, 28 rue de la Gare, VALDOIE -
M. RICHARD, Chef de gare, 38 Faubourg de France, BELFORT -
M. CHAPOT, Chef d'atelier Alsthom, 4 rue des Rosiers, BELFORT -
M. LEROY, Chef de section à la S.N.C.F., 9 rue du pont Neuf, BELFORT -
M. BAER, Contremaître, 24 rue E. Zola, VALDOIE -

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

le Proviseur,



L'enseignante remplaçant Mademoiselle Baby au lycée est chahutée par les lycéens qui soutiennent l'action de cette dernière. Les élèves sont exclus. Le proviseur doit fournir au préfet les adresses des parents pour enquête. Louis Bertrand était l'un d'eux. Scout routier, il devient chef de la Troupe 3e Belfort et participe à la création du groupe Guy de Larigaudie en octobre 1941.

ADTB, 99 W173

Copie à B. Préfet 25-2-1941



Des enseignants résistants...

Jules Heidet



Modèle n° 1 (Circulaire n° 650 T. L. : B. 104 du 7 novembre 1946) 1169
OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

Office départemental de
Belfort

AVIS TRÈS IMPORTANT - Il est de plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

NOM (1): HEIDET
Prénoms (2): Jules François
Pseudos (3):
Situation de famille: marié
Profession: Directeur d'école à Belfort Place des Bourgeois
Nationalité: Française
Adresse actuelle: idem
Date et lieu de naissance: 18 Juin 1894
Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):
réforme 60%

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):
Directeur d'école Place des Bourgeois à Belfort
jusqu'au
13 octobre 1943 date de son arrestation.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):
Blessure à la face et au bras gauche en 1916
dans la Somme

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Lien :

<https://maitron.fr/s/pip.php?article87382>

Anecdote :

Lors de l'arrestation de Jules Heidet, la dernière lettre d'Henri Fertet est découverte sous son pupitre.

Décorations avec référence (J. O. du 11 juillet 1946.)
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer

Médaille de la Résistance avec rosette.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Belfort : Front National depuis 1942.
Était en rapport avec : Rochet-Dore-Jacques (nom de guerre) - Claude Varin (Laurient).
Était lui-même responsable du F.N. pour le Territoire de Belfort et était chargé de la coordination de tous les Mouvements de Résistance dans le Territoire à l'exception de ceux qui ont été créés pendant les mois de l'occupation (responsables des femmes) et hébergé des Résistants.
a distribué des cartes d'identité, cartes d'alimentation, cartes de travail.
a participé aux manifestations du 14 juillet 1943 -
C'est chez lui qu'avaient lieu les réunions des chefs de groupe.
Arrêté par la Gestapo le 29-10-1943 -
Déporté en Allemagne en février 1944
Décédé à Brühl le 28 Mars 1944.

CERTIFIÉ EXACT :

A Belfort le 28 Décembre 1953

Signature
La Tende -
A. Heidet

ADTB, 1673W15



OFFICE NATIONAL DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

Office Départemental
de BELFORT

DEMANDE DE LA CARTE du Combattant Volontaire de la Résistance

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : AUBERT
Prénoms (2) : Raymond Georges Louis
Pseudos (3) : Gerard
Situation de famille : Marié 3 enfants
Profession : Instituteur
Nationalité : Français
Adresse actuelle : Ecole maternelle Rue de la 1^{re} Armée française
Né le : 14 octobre 1908 à Belverne (H^{te} Saône)

Situation militaire (postérieure au 17 Juin 1940) :
Secrétaire de réserve fait prisonnier à Goye (H^{te} Saône) à date du 11 Juin 1940. Rafatché pour raison d'homonymie le 27 mai 1943. Entré dans la résistance à cette date.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :
Nommé Cdt de C^{ie} C^{ie} FF1 à Etoboy (H^{te} Saône) Group^t FF1 de Belfort (Cdt Dreffay) Homologation National à titre de Cdt au grade de capitaine le 24/11/1947

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieu et date) :
Renti de captivité en qualité d'ingénieur agronome le 27 mai 1943 jusqu'au 3 janvier 1944. (recherche par la Gestapo.) Au mariage du 3 janvier 1944 au 20 novembre 1944.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

Modèle N° 1 (Circulaire N° 050 T. L. — B. 594 du 7-11-40)

Décorations avec référence (J. O. du _____) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer.

Médaille de la Résistance (JO du 17 mai 1946)
Croix de guerre - à l'ordre de Régiment - (Ordre gal n° 23 de la 8^e Région militaire en date du 11-9-44)

Avez-vous été Interné non, Déporté politique non

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;—
- Le nom des responsables (chefs de réseaux notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Du 27 mai 1943 appartenant au Groupement de résistance "Lorraine"
Responsable. Dugod. famille le 10/11/1944 à Bannillon (T^{me}) Pseudo Gerard
Parachutage. Camouflage d'armes - distribution de magazines

Du 1-9-43. au 1-11-1944 - FF1. Secteur ouest du Groupe T.B.
Capitaine C^{ie} la C^{ie} d'Etoboy 2e homme Pseudo Gerard
Responsable du Groupe T.B. Cdt Dreffay sous les ordres du Colonel M^{aj}

La C^{ie} C^{ie} à Etoboy a tenu le secteur d'Etoboy du 5^o septembre au 27 septembre 1944 et a pris part à de nombreux actions de guérilla sur les axes. Lure Belfort et Lure Héricourt.

Passage de lignes à Clavezoulle le 27/9/1944.
Engagé à la Brigade Alsace-Lorraine le 1/11/1944.

CERTIFIÉ EXACT

A Belfort, le 16 février 1949

Signature,

R. L. L.

LES ÉLÈVES



PREFECTURE
du
TERRITOIRE DE BELFORT
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
CABINET du PREFET

REPUBLIQUE FRANCAISE
-----:-----
BELFORT, le 25 Mars 1941.-

Le PREFET de BELFORT
à Messieurs les Maires du Département.

A la demande des Autorités d'Occupation, j'ai l'honneur de porter ci-dessous à votre connaissance le texte de la note que je viens de recevoir concernant l'attitude des enfants des écoles à l'égard des soldats allemands.

" Le KREISKOMMANDANT de BELFORT
à Monsieur le PREFET

Avec prière d'en donner communication à Messieurs les Maires.

Divers incidents fâcheux m'engagent à prier Monsieur le Préfet d'avoir recours aux instituteurs pour faire comprendre aux enfants des écoles qu'ils ne doivent lancer contre les soldats allemands ni pierres ni autres objets semblables, ni les offenser d'aucune autre manière. Car ces incidents, même de la part de jeunes enfants, m'obligeront à prendre contre la population civile les mesures les plus rigoureuses.

Afin d'éviter cela, je vous prie de bien vouloir informer les écoles, par la voie la plus rapide, du danger que des incidents semblables pourraient amener.

Le Commandant. "

Les instructions nécessaires sont adressées aux instituteurs.

Je vous prie de bien vouloir, en outre, user de votre influence auprès des familles, afin que les recommandations utiles soient faites aux enfants.

L'attitude la plus correcte doit être exigée de tous.

Les gestes, le plus souvent inconscients, de quelques-uns peuvent entraîner pour l'ensemble de la population des sanctions imméritées.

Plus que jamais nous sommes solidaires les uns des autres.
Je compte sur vous.

Le Préfet,

Mand / iot

Courrier du préfet du 25 mars 1941.

Avertissement aux enseignants
concernant l'attitude des enfants ;
ceux-ci ridiculisent et jettent des
pierres aux Allemands.

ADTB, 99W269



Mercredi 15 janvier 1941.- Légère hausse thermométrique et baisse barométrique sensible. Au matin, la lune qui en est à son dernier quartier est entourée d'un gigantesque halo. Présage de pluie, disent les vieilles gens. Tout le monde attend avec impatience le dégel et la grande détente.

Visite à la cantine scolaire de la rue de Châteaudun. 100 repas environ y sont servis chaque jour. La soupe aux légumes se prépare. La ration de viande n'a pu être maintenue. Mais la cantine est approvisionnée de pommes de terre de choix, en parfait état de conservation. Le brave M. Béliment. Incidemment on apprend qu'en Belgique, les épluchures de pommes de terre se vendent 1 f,50 le kilogramme. Ici, nous sommes privilégiés.

De bouche en bouche, se chuchote ceci: "Un détachement italien de 80 hommes défile en ville, officier en tête, avec comme guide un soldat allemand. De nombreux passants ne parviennent pas à identifier ces uniformes. L'un d'eux, se croyant bien renseigné dit: "Ce sont des prisonniers anglais". Ce mot est entendu d'une jeune fille qui répond à voix plus haute qu'elle n'aurait voulu: "Mais non; ce sont des macaronis". L'officier italien entend et comprend. Il part aussitôt en imprécations contre la jeune fille qui se hâte de disparaître dans le public.

Les lycéens continuent à mener une lutte sourde contre les "occupants" de leur établissement, assez spirituellement pour ne pas attirer les représailles. L'un d'eux qui a des talents de caricaturiste a gravé sur son pupitre une carte de la Grande-Bretagne et des côtes de France. Un Allemand armé d'une louche travaille avec acharnement à vider la Mer du Nord en vue de l'invasion de l'Angleterre.

En janvier 1941,
l'inspecteur M. E.
Dorey fait
mention d'actes
de résistances
de lycéens.

ADTB, 99 W 172



En novembre 1940, l'inspecteur M. E. Dorey mentionne les croix de Lorraine dessinées à la craie sur les maisons, l'évasion de prisonniers ou encore l'arrestation d'une trentaine de jeunes montbéliardais « coupables » d'avoir dérobé des armes et incarcérés à Besançon.

Mardi 25 février 1941.- Assez belle journée, malgré une légère neige dans la nuit du 24 au 25. C'est Mardi-gras, mais sans déguisements et surtout sans les traditionnels beignets, toute d'huile. C'est, il est vrai, jour de distribution de la ration mensuelle; soit 100 grammes par tête. Que faire dans un ménage avec 3 ou 400 grammes quand il en faudrait 2 litres pour la mise en route d'une friture.

On raconte qu'en Alsace, les autorités ont saisi et détruit les bérets basques considérés comme coiffures séditionnaires.

Nombreux sont les jeunes gens désireux de rejoindre la zone libre pour s'engager soit au Maroc ou Algérie, ou même dans l'armée de Gaulle. Il y a quelque chose de changé dans l'âme française.

Mercredi 26 février 1941.- Forte gelée dans la nuit du 25 au 26. C'est toujours l'hiver.

Le contrôle de la circulation des véhicules automobiles allemands continue. Deux gendarmes, avec leur insigne de service sur la poitrine, arrêtent toutes les voitures et vérifient les ordres de mission. Ils recherchent, paraît-il, les "espions anglais" nombreux à Belfort ??? On recherche aussi les postes clandestins d'émissions radiophoniques. Les investigations ont conduit les enquêteurs entre Plancher-Bas et Plancher-les-Mines; mais impossible de découvrir le ou les postes émetteurs.

En février 1941, il évoque le souhait de certains de rejoindre la France Libre.

ADTB, 99 W 172

Nombreux sont les jeunes gens désireux de rejoindre la zone libre pour s'engager soit au Maroc ou Algérie, ou même dans l'armée de Gaulle. Il y a quelque chose de changé dans l'âme française.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT SPÉCIAL

DE
B E L F O R T

N° 6716/

A/S. des menées anti-
nationales.....

Belfort le 6 Mars 1941.



Le Commissaire Spécial,
Monsieur LE PREFET du département
de
Belfort

Référence à la circulaire de Monsieur LE MINISTRE, Secrétaire
d'Etat à l'Intérieur, N° 35.467, en date du 9 Novembre 1940 et à vos
directives du 19 du même mois, au sujet de la propagande anti-
française ;

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aucun acte de ce genre
n'est à signaler dans le département au cours de la période écoulée.
L'opinion publique a suivi avec une grande attention la réorga-
nisation du gouvernement et attend impatientement les initiatives
qui doivent amorcer les réformes en politique intérieure.
La désignation de la Commission départementale et des nouveaux
Maîtres a été approuvée presque unanimement, en raison de l'élimination
des éléments extrémistes rendus responsables de la décadence de
notre pays.

Il y a lieu de tenir compte de l'influence certaine de la
radio anglaise, écoutée clandestinement par de nombreuses personnes,
qui propagent les communiqués entendus.

Si les gens d'âge mûr, restent assez sceptiques en face de cette
propagande, il n'en est pas de même de la jeunesse, à qui l'on peut
facilement faire croire, que même Le Chef de l'Etat français, est
favorable à l'action de l'ex-général de GAULE.

En cette matière, il semble que les réactions de la radio
nationales sont peu efficaces et il y a lieu de prévoir que de
nombreux jeunes hommes vont chercher à gagner la zone libre, avec la
conviction que là, ils pourront entrer en contact avec des recruteurs.

En réalité, une fois passé la ligne de démarcation, les intéressés
n'ont de recours qu'aux bureaux de recrutement français dont bien
souvent les effectifs sont au complet et démunis de ressources nos
jeunes compatriotes doivent attendre un rapatriement problématique
et rester à la charge des oeuvres de bienfaisance.

Là aussi, une propagande rationnelle par radio pourrait donner
de bons résultats, notamment en citant des cas d'espèces.

En conclusion, j'estime que l'on peut considérer que dans
l'ensemble du département les sentiments patriotiques de la population
sont très satisfaisants.

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL,
Deluy

4 mars 1941

Rapport des renseignements
généraux concernant la
contre-propagande diffusée
par la radio de Londres et
son influence sur la jeunesse.

AD 90 99W331



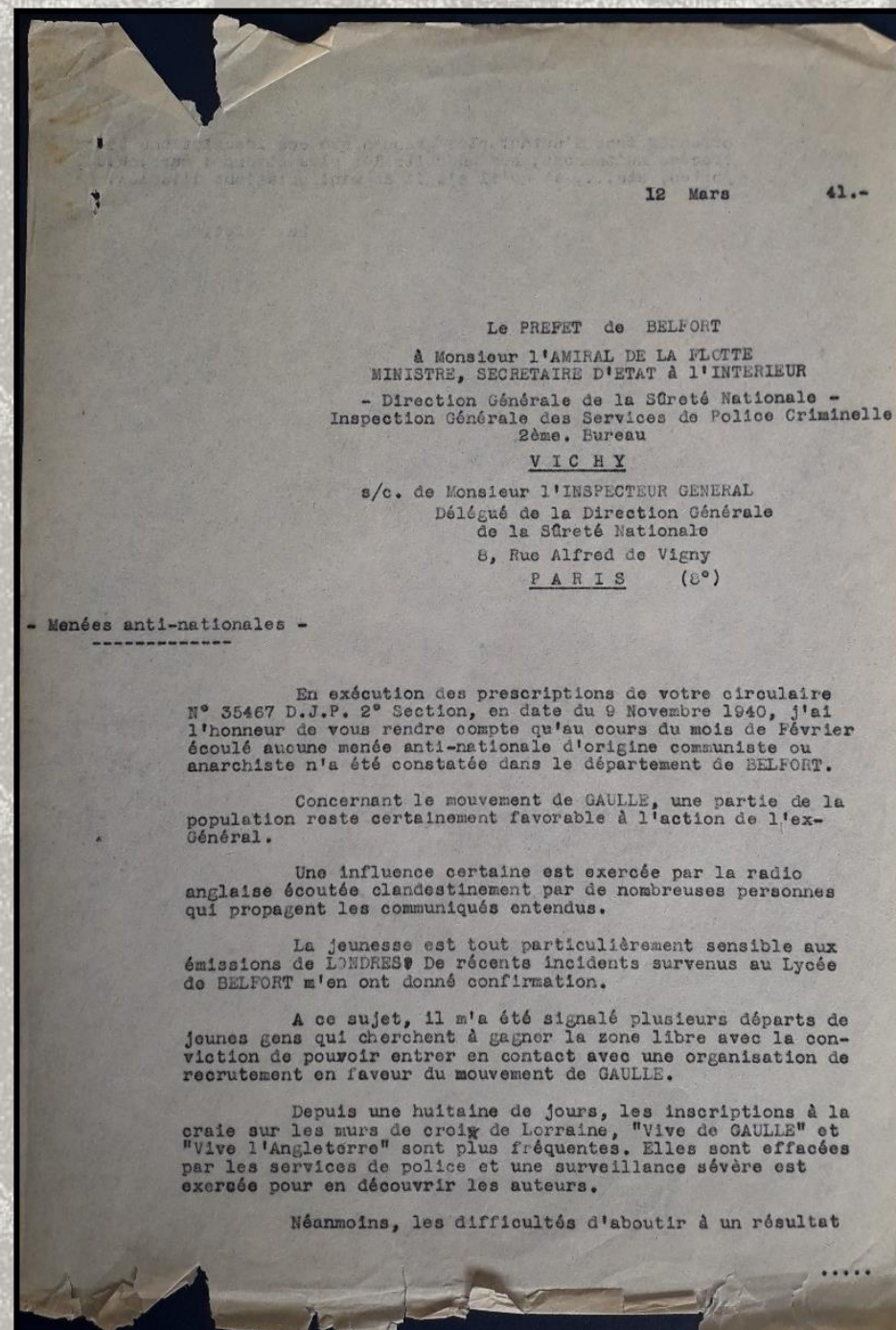
12 mars 1941

Rapport du préfet au secrétaire d'Etat
à l'Intérieur.

Influence de la contre-propagande ;
allusion à des incidents survenus au
lycée et au départ de jeunes pour la
zone libre, dans le but de rejoindre la
France Libre.

A propos des incidents survenus au
lycée, il s'agit des jeunes qui ont fait
exploser des produits chimiques dans le
souterrain de la gare. Cet acte avait
manifestement fortement inquiété les
Allemands car un train de munitions
était alors en gare (voir diapo 50).

AD 90 99W331





BELFORT

Nouvelles Locales



A la Population Belfortaine

Une fois encore M. le Préfet et moi avons été convoqués par les autorités allemandes d'occupation pour nous entendre notifier divers faits traduisant, de la part de certains de nos concitoyens, une incompréhension totale de la situation actuelle.

Dans la nuit du 22 au 23 mars, quatre individus ont tenté de pénétrer dans des dépôts militaires pour les cambrioler. Trois ont été arrêtés et sont incarcérés.

Le 29 mars deux jeunes lycéens ont brûlé, dans le passage souterrain de la gare, des produits chimiques, ce qui a pu momentanément faire croire à un attentat.

Nous avons été avisés que si des faits hostiles se renouvelaient, des représailles seraient exercées et que, notamment, des otages seraient pris dans toutes les classes sociales.

Je sais que les actes reprochés sont le fait d'isolés qui ne réfléchissent pas aux suites fâcheuses que leur attitude, si elle ne se modifiait pas, ferait peser sur tous.

Je sais aussi que l'ensemble de la population, sauf de très rares exceptions, conserve l'attitude digne et calme qui convient dans la période difficile que nous traversons.

C'EST DONC A CES ISOLÉS QUE J'ADRESSE UN DERNIER APPEL POUR QUE CESSENT CES FAITS REGRETTABLES QUI, S'ILS SE RENOUVELAIENT, N'AURAIENT D'AUTRE RESULTAT QUE DE FAIRE ARRÊTER CERTAINS DE NOS CONCITOYENS.

**JE VOUS REPETE : SOYONS SOLIDAIRES,
TOUS POUR UN — UN POUR TOUS !**

Belfort, le 31 mars 1941.

Le Maire de Belfort,

Hubert METZGER,

Officier de la Légion d'honneur,
Médaille Militaire, Croix de Guerre.

ADTB

La Frontière, mars 1941.



D'autres exemples...

UNE ATTITUDE HOSTILE ENVERS L'OCCUPANT (1941)

Extraits

Du Kreiskommandant au préfet :

« On peut souvent observer à Belfort des jeunes gens bousculer les officiers sur les trottoirs et autres faits semblables qui révèlent une hostilité évidente envers les troupes d'occupation »

De la gendarmerie de Valdoie , incidents au Malsaucy :

« Le jour du 14 juillet 3 accordéonistes rentrant à Belfort ont joué la Marseillaise et une douzaine de jeunes qui les accompagnaient ont entonné l'hymne national » .

« dans les cabines , il arrive fréquemment que les jeunes gens , vraisemblablement des étudiants , tiennent à haute voix des conversations désobligeantes à l'égard des militaires allemands : Doryphores, Dos verts , Boches ... »

« Il en est de mêle lorsqu'ils croisent, sur la passerelle de la baignade, des militaires allemands, officiers, sous-officiers, et soldats en costume de bain, ajoutant : on les fout au jus.... »

« Il y a 3 semaines environ, le fils Corne étudiant dont les parents tiennent un restaurant place de la République, à Belfort , a manifesté ses opinions politiques en s'écriant « Vive la Russie « dans la cour de l'hôtel Sauter . Un officier allemand l'a entraîné à l'écart et on ignore ce qui s'est passé ...

« En général les lycéens principalement , font preuve d'une éducation déplorable et provoquent ouvertement les militaires allemands qui d'après les dires des notables et personnes entendues évitent tout froissement ».

ADTB, 99W269



F.F.I.
GROUPE F.N.
Belfort.

A T T E S T A T I O N

Je soussigné H E I D E T Victor ex capitaine F.F.I.
responsable départemental du Groupe FRONT-NATIONAL ancien
membre du C.D.L. de Belfort, demeurant à Valdoie 5 rue du
1er Mai, homologué sous le N° 20.109 en date du 31-5-51
certifie sur l'honneur que

Mademoiselle A B E G G Yvonne faisait partie du groupe depuis le mois de novembre 1942 en qualité d'agent de liaison, jusqu'au mois de novembre 1944.

Elle est chargée chaque mois de récupérer les tickets d'alimentation destinés aux réfractaires.

Le 1er novembre 1944 elle guide une mission chargée de récupérer un parachutage d'armes dans la région de Petit-Croix-Chévremont.

Les 20-21-21-22 Novembre 1944 participe aux combats de libération de Valdoie-Belfort, et assure sa mission de liaison entre les divers groupes de Valdoie et Belfort.


VU pour la légalisation de la signature

de Monsieur Heidet dont l'honorabilité
est parfaitement connue
Valdoie le 20 Mars 1952
Valdoie le 27 Mars 1952

Le Maire



le liquidateur national du Front

National 

Paris, le 24 MARS 1953



Une jeune résistante,
Yvonne ABEGG née le 1^{er} avril 1925 ; elle a 15 ans en 1940.

ADTB, 1673W1

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Formation : Front national - Novembre 1942 à novembre 1944.

Chef de Réseau : Rachel Marcel (Pseudo : Maudie).

Front national Paris.

Responsables : Heidet Jules.

Capitaine Heidet Victor (depuis novembre 1943)

Fonctions assurées : Agent de liaison

N° d'immatriculation : Front national Valdoie

n° 215 118.

Pseudo : Babette.

CERTIFIÉ EXACT :

A Belfort, le 8 Mars 1951

Signature,



MODÈLE NATIONAL SÉRIE SPÉCIALE
Références : IM, n° 10 EMGG/FFI du 8 Février 1945
IM, n° 4550 FFCI/FFI du 9 Mai 1947

10 47

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
aux Forces Françaises de l'Intérieur

7° REGION MILITAIRE
ÉTAT-MAJOR
Bureau F.F.C.I. Régional
N° 4219 BR FFCI/FFI-Sp
C.A. 7
4 Juillet 1952 - DIJON

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 7° RÉGION MILITAIRE, certifie que

M. BAIRET Michel Jean Louis alias _____
né le 14 septembre 1927 à GRANDVILLARS (Ter. de Belfort)
actuellement domicilié à 7, rue Bellevue à GRANDVILLARS (Ter. de Belfort)
a servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur

au titre des formations suivantes et dans les départements ci-après :

FFI du Ter. de BELFORT - Groupement EST du 6 Juin 44 au 13 Sept. 44
du _____ au _____
du _____ au _____

Circonstances particulières antérieures _____

Le 12.9.1944 M. BAIRET Michel
a été arrêté par la gestapo et déporté en Allemagne

La présente attestation constitue un Certificat de présence au corps.
Elle a été établie à l'intention de l'intéressé
domicilié à _____

A DIJON, le 4 Juillet 19 52
Le Général de Division DEVAUX
Commandant la 7° Région Militaire
par délégation le Colonel ROLLET
Chef d'Etat-Major de la 7° Région Militaire

Références particulières éventuelles } Néant

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original : le détenteur ne doit pas s'en séparer, provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives, s'il y a lieu.

TEMOIGNAGE CIRCONSTANCE 10 47

Je soussigné (I) POËTE Marcel

ex (2) caporal chef

au Groupe ou Maquis (3) chef du groupe de Pentance de Grandvillars
titulaire du Certificat National F.F.I. ou F.F.C. n° 15880
délivré le 24 août 1950 par Genet. de la 7° Région
ou de l'attestation F.F.C. n° _____ délivrée le _____
par _____
et de la Certe du Combattant Volontaire de la Résistance n° 862891
délivrée le 18 mars 1955 par l'Office Départemental des
Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Belfort

ATTESTE SUR L'HONNEUR que du Janv. 1942 au 1.10.1944
M. Bairet Michel né le 14.9.1927
à Grandvillars demeurant actuellement à Grandvillars
a fait partie de la formation résistante ci-dessus citée et que ses
attributions ont été dans l'ordre chronologique des faits, les suivantes :

(4) Bairet Michel entra au groupe de Pentance de Grandvillars en 1942 et se signala dans des opérations de sabotage, transport d'armes, hébergement et passa en Suisse un grand nombre de jours et soldats alliés fournis par la Gestapo - Arrêt le 12 septembre 1944, lauréat d'un maquis à Belfort, transféré à la caserne Friedrich puis déporté en Allemagne à Heilbronn -

Le Maire de la Commune de Grandvillars
Certifie l'honorabilité de M. POËTE Marcel
dont la signature est apposée sur le présent témoignage.

Grandvillars le 19.12.1957
Le Maire Guillaume

De jour validation
L'adjoint au Coll. Dépt. FFI
responsable de group. 7B
GUILLAUME
Va pour légalisation de la signature
des M. M. B. Guillaume
opposé
Belfort, le 11 Janvier 1958
Pour le Maire
L'Adjoint délégué Guillaume

Signature : Guillaume

Eventuellement compléter au verso : // // //

Michel BAIRET est né le 14 septembre 1927; il a 15 ans en 1942.
Elève à l'école pratique.
ADTB, 1673W1

Docteur Jean BRAUN
4 Place Corbis
BELFORT

Fait à BELFORT le 16 Juillet 1952

COMPTE RENDU de mes services au sein de la RIF et des FFI du 1er
Septembre 1943 au 19 Décembre 1944

scout routier au clan de GUY de Larygaudie depuis début 1943 sous les
ordres de M. l'Abbé DUFAY Aumonier du Lycée alia Commandant RATEN , j'ai été
incorporé ainsi que mon frère Bernard le 1er Septembre 1943 par le Commandant
RATEN au Mouvement de la Résistance "Lorraine" avec tous mes camarades
du clan. Nous devions assurer pour la plupart les fonctions d'agent de
liaison de la Résistance.

A partir de cette date, j'ai participé, sous la direction du Commandant
RATEN au transport de caisses contenant des armes et du matériel dans
divers locaux clandestins de Belfort (Salle des fêtes à LEPUX GY). Ce
matériel dont j'ignorais à ce moment la destination était destiné au
maquis de la Planche des Belles Filles. Ces transports ont été effectués
avec plusieurs de mes camarades: Bernard MICHEL, Paul HOUSSIN, Pierre
LAUMERLOCHER (Mort pour la France) Bernard BRAUN (Mort pour la France)

Sous les ordres du Commandant RATEN j'ai participé à des nombreuses
séances d'entraînement (relevés de terrain, exercices de signalisation
et de repérage etc..) Pendant cette période, j'ai participé en outre
à des transports d'armes destinés au Mouvement Ferrand pour le compte
d'un de ses membres Pierre ENGELS (fusillé par les allemands). J'ai
également assuré de nombreuses liaisons entre Belfort et Giromagny pour
le compte du Service de santé de la Résistance. Je me suis rendu
plusieurs fois à St Nicolas (près Rougemont) et à Frhier (Hte Saône)
pour établir des liaisons avec des agents de la Résistance camouflés dans
ces localités. Durant cette période d'hiver 43-44 j'ai assuré toutes les
liaisons demandées par le Commandant RATEN.

Du 2 au 5 Juin 1944 avec mes camarades Paul HOUSSIN, Bernard MICHEL,
Roger NEUBEL, Sérène SALVADOR, Pierre DUPONT avec mon frère Bernard et
d'autres, je me suis rendu clandestinement dans le massif de la Planche
des Belles Filles, le Plain des Bouffs, le Ballon d'Alsace, le Baerenkopf,
la Vallée de la Madelaine et le Versant Alsacien alors allemand du Massif
du Baerenkopf pour faire des relevés de terrain en vue de l'installation
des maquis et des terrains de parachutages. Nous abions séjourné dans ces
lieux pendant quatre jours.

Dans le courant de Juin, Juillet, Août, notre activité devint de plus en
plus intense et nous avons assuré de nombreuses liaisons (Frhier-Lepuix
GY-Montbéliard, Giromagny, Rougemont le Château, Bas Evette, liaisons opérées
entre les divers groupes de réfractaires qui devaient se concentrer au
jour J au maquis de la Planche. Au cours de cette même période, j'ai
effectué quelques transports de matériel sur Lepuix GY et Giromagny,
matériel destiné au maquis.

Fin Août, début Septembre 1944 ainsi que mon frère Bernard, j'ai
touché dans un immeuble de la Rue des Rosiers à Belfort, un équipement de
maquisard: pull over, brassard.

Le 6 Septembre l'ordre était donné de rejoindre le maquis. En qualité...

L'Agent de liaison je devais effectuer les liaisons entre Belfort et Giromagny
et me tenir en permanence à Belfort, à la disposition de ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
la Compagnie de Commandement. Je recevais les ordres directement du Commandant
RATEN ordres que j'ai toujours exécutés

Le 14 Septembre 1944 l'ordre était donné par les autorités allemandes à toute
la population civile du Tre de Belfort de se rendre aux Casernes Gérard. Je n'obtai
péral pas à des ordres et me camouflai dans n grenier de la pharmacie BEHA, Fg de
Ancêtres avec un réfractaire Alsacien M. MEYER d'ENSISHEIM Il n'était plus
question alors de circuler librement dans le Tre de Belfort. Ayant été prévenu par
mon père que le maquis était dissous le 30/9 et ne pouvant plus exercer mes
fonctions d'agent de liaison je pris la décision de rejoindre les troupes
Françaises et préparai mon évasion.

Le 1er/10 date du 1er bombardement de la gare de Belle, sous prétexte de
porter secours aux victimes, je partis à Belle dans un convoi d'infirmiers de la
+ Rouge commandé par M. H. VIELLARD. Lors du 2è bombardement qui eut lieu l'après
midi je profitai du désarroi des troupes cosaques et allemandes qui assuraient la
garde de la frontière pour franchir celle-ci vers 16 Heures.

Interné par les autorités suisses je fus conduit à l'école de Boncourt où je
retrouvai plusieurs camarades de la Résistance entre autres: Paul HOUSSIN et le Lt
Gérard. J'étais porteur d'un document concernant les positions allemandes entre
autres: dépôts de munitions de la forêt de la Vaire fossé enticher autour de Belle
et positions de batteries entre Belfort et Delle. A Boncourt, un officier Suisse me
disant du 2è Beau Français me fit remettre les documents que je possédais et me
fit transporter le lendemain en Cie de mes camarades au poste de douane de RECLE-
RE où un camion de la 1ère Armée Française nous attendait. Ce camion nous conduisit
à Maiche puis à Morteau où nous fumes interrogés longuement par le 2è bureau Fran-
çais qui était en possession des documents remis la veille à l'Officier suisse.
Il nous félicita vivement de notre attitude. Je fus alors dirigé sur Clerval où se
trouvait le PC des maquis de la Région D2 dont dépendait le maquis TB (Colonel
Eslin je fus incorporé au PC et subit comme soldat un entraînement militaire
sous les ordres du Capitaine CAMEOLI.

Début Novembre le Lt ERB du maquis de Belfort vint avec le Cdt RATEN nous
chercher pour rejoindre le reste du maquis concentré à LURE. Le après environ 10
jours d'entraînement nous fumes dirigés sur les cantonnements de la brigade
Alsace Lorraine à laquelle nous étions incorporés. Nous fumes cantonnés à CULT où
on nous équipa et où on nous entraîna en vue de la libération de Belfort.

Dans la nuit du 15 au 17 (ou 17 ou 18) nous montions en ligne en direction de
SEPPLOIS. A DELLE, je fus détaché en liaison sur Belfort pour rejoindre le Cdt RATEN
qui devait s'y trouver. Après un essai infructueux de liaison par Morvillars
je pris la route de Montbéliard, Hericourt, Chalovillers, Cravanche, et dus m'arrêter
dans un des ateliers des Usines ALSTHOM où se trouvait le ~~XXXXXX~~ PC d'un Colonel
d'un Rgt de Tirailleurs marocains. Ce n'est que le lendemain après midi que je
pus contacter le Commandant RATEN au quartier Gérard à Belfort? L'après midi je
espérais faire une liaison à Flérimont où devait se trouver le Kommando de
Belfort. Je rejoignis celui-ci le soir même et le lendemain matin après avoir
essayé une contre attaque allemande au cours de laquelle mon voisin Bergold fut
tué et d'autres blessés (Robert WIPPE, Sergent BOUVILLAIN) je repartis en
direction de Belfort. Le lendemain de Commando de Belfort rejoignait cette ville
et y prenait garnison jusqu'au 12/12/44 date de son départ pour le front de Stres-
bourg. A ce moment j'ai fait avec le consentement de mon père une demande d'enga-
gement qui fut refusée parce qu'on m'estima trop jeune (je venais d'avoir 17 ans)
J'ai été cité à l'ordre du Rgt par le Général d'Armée Koenig (O.G. N° 536)

En plus de mes activités d'agent de Résistance pour pouvoir plus facilement
accomplir mes fonctions (obtention d'un permis de circuler la nuit) j'étais
secouriste de la + Rouge et chaque bombardement et alerte, j'assumais les responsa-
bilités de l'abri rue des Bons Enfants (Tourelle 418)

Fait à Belfort, le 16 Juillet 1952
Signé: Jean BRAUN

Je soussigné Emile FOURNIER, Notaire Maire de Badonviller Commandeur de l'Ordre
L.d'Honneur, homologué RIF le 16/1/48 certifie les faits consignés sur ce rapport

Jean Braun est né le 4
décembre 1927.
Compte-rendu de son
action au sein de la
Résistance.

ADTB, 1673W5



STATUT du COMBATTANT
VOLONTAIRE de la RESISTANCE

ECHELON LIQUIDATEUR

-:-

Réf. - IO.248 -

- ATTESTATION D'APPARTENANCE -

Je soussigné Maxime BLOCQ-MASCART, Président et Officier Liquidateur de l'Organisation Civile et Militaire, atteste sur l'honneur que les documents en ma possession, justifient que :

- Monsieur B R A U N Jean,
- Né le : 4 Décembre 1927 à Giromagny (Territoire de Belfort)
- Domicilié : 1 et 3 Boulevard Carnot à Belfort (Territoire de Belfort)

a appartenu aux formations clandestines de l'Organisation Civile et Militaire - Unité Combattante de la Résistance - B.O.M.G.N° 30 du 28/09/44 (Général des Affaires Militaires).-

- Région : - D -
- Département : - Doubs et Territoire de Belfort -

- Services comptant du : 1er Septembre 1943 à la libération

RESUME DES ACTIVITES :

- Contacté par L'Abbé DUFAY, alias RATEN, a été incorporé dans les formations clandestines de l'O.C.M.C.
- Transport d'armes et de matériel à l'intérieur de Belfort et dans Belfort, Lepuix et Gy.-
- Liaisons avec des agents à Rougemont, Giromagny, Auxelles, etc.
- Relevés topographiques des terrains, où devaient s'installer des unités du Maquis, et où devaient avoir lieu les parachutages.
- Transports d'armes pour le mouvement FERRAND.-
- Relevés de l'emplacement des pièces d'artillerie de la Région de Belfort et du dépôt de munitions de la forêt de la Valvaire, par Rougemont.
- Mobilisé comme agent de liaison à Belfort le 8 Septembre 1944, à passer les lignes, à la démobilisation du Maquis pour s'engager dans la 1ère Armée Française, Commando Belfort, Brigade Alsace-Lorraine.-
- A été cité.-

Fait à Paris, le 28 Juin 1957

Pour servir et valoir ce que de droit.

Copie certifiée conforme à l'original
BELFORT, le 19 SEPTEMBRE 1988
Le Directeur Départemental

E. MALOCCO



Maxime BLOCQ-MASCART
Officier Liquidateur



Jean Braun.
Attestation de son action au sein de la
Résistance.

ADTB, 1673W5



REPUBLIQUE FRANCAISE N° 101925199

CARTE (DEPORTE) **RÉSISTANT**
(INTERNE)

743

Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

TITULAIRE **COMTE André** né le **11-3-1927** **Belfort**

:
: photographie: domicilié à

:
: posthume :

: Interné du **1-9-1944** au **4-9-1944**

: Déporté du **5-9-1944** au **5-2-1945**

Carte établie le **13-4-1955**

Le Directeur du Contentieux de l'Etat Civil et des Recherches
P.O. le Chef de Bureau des Déportés
signé : **Aubaud**

Carte délivrée en qualité d'ayant cause :

NOM **Comte**

Prénoms **Marie Josephin**

Adresse **Rue Chanoine Schab - Sous le Mont. Belfort**

Degré de parenté avec le Déporté ou l'Interné
ascendant

Dossier instruit par la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de NANCY.
Pour copie certifiée conforme
NANCY, le **29 AOU 1955**
Le Directeur Interdépartemental,



Résistance et répression.

André Comte, 13 ans en 1940, décédé au camp de Langenstein le 5 février 1945.

ADTB, 1673W8

A T T E S T A T I O N

Le Sous-Brigadier de Police, PERRIGOT Francis, du Corps Urbain de la Ville de BELFORT, certifie sur l'honneur que le nommé COMTE André, né le 11 Mars 1927 à BELFORT, était affilié au Groupe de Résistance "JOLIVET". Il a été arrêté par les Allemands le 1er Septembre 1944, puis déporté en Allemagne le 5 Septembre 1944 et dirigé sur le Camp de Concentration de EUCHENWALD. Il se trouvait en dernier lieu au Camp de LANGENSTEIN où il est décédé le 5 Février 1945.

J'ajoute qu'il a été arrêté en raison de ce que son Groupe de Résistance avait été vendu.

FAIT à BELFORT, le 27 Septembre 1952



VU pour l'égalisation de la signature
par M. **Perrigot Francis** Le 5/10/52
approuvé - contre et aboutissant
nous certifions de l'honorabilité
BELFORT, le 4 octobre 1952

Le Maire
L'Adjoint délégué

Perrigot



**LA FIN DE LA GUERRE :
ÉPURATION,
COMMÉMORATIONS**





ADTB, 9fi423

Petits belfortains transportés en Suisse grâce à la Croix rouge à la veille de la reprise des combats (Septembre 44).
Photo : Mémorial de la Shoah

Le départ des enfants vers la Suisse.

Selon un rapport du préfet daté de mars 1945, environ 30 000 enfants du nord Franche-Comté et de la région de Mulhouse ont ainsi été conduits vers la Suisse pour leur sauvegarde.



Honorer les héros !



Photo J.C. Pereira

L'institutrice, Hélène Schaeffert, pose avec ses élèves sur le perron de l'école de Rievescemont. Cette photographie a été prise avant septembre 1945.



Cérémonie au monument aux morts, square du Souvenir à Belfort en novembre 1944. (Archives nationales USA)



BEFORT



FA

Une nouvelle mère Thénardi

La petite N de 11 ans, subi calvaire, depuis Son père, un ou mlié aux For, un ivrogne not bulant presque vorcé, il vit, ma pagnie d'une an se Schall et celle ce pour la fille traces de coups quemment le vis la pauvre gosse l'interrogeait, el était tombée en lait.

Cette dernière tous les matins 30, la petite ple l'obscurité et de ver du jour pou Mal vêtue, m sait presque to maison, les not terrogés sont a à ce sujet; le p fois et ajouta à ceux de la n Celle-ci a pr maltraitait pas uniquement de toujours volent les travaux.

Récemment, Nicole arriva à ensanglanté, la gardier l'ayant écumeire. Souhaitons u à cet ivrogne femme.

Un camion en un garde-fou

Samedi, à 14 piloté par le Charles, domic qui circulait au bourg de Brisa la Laurencie, e tre de la ville, ter une conn stationnement chaussée, enfor tué à hauteur teur, et s'est re Le chauffeur blessé à la m son camion, il matériels impo

Soyez polis

Samedi soir, individus, qui de raison, sorta nion, avenue J de l'hôpital. Ces deux me bruit et furent gardiens de la mandèrent de ceux-ci : Andr manoeuvre, dor l'Abbé-Lemire, 23 ans, s'ieur, du Montceau à rent assez verté tants de l'ordre individus et le poste où, dima crétaire de serv chacun un pro trages à agents

EDACTION ET PUBLICITÉ :
Faub. des Ancêtres
TÉLÉPHONE 5.40

Un dernier hommage a été rendu samedi à la mémoire des fonctionnaires, des élèves et des anciens élèves du Lycée tombés en 1939-1945

La Direction du Lycée, le corps enseignant, les "anciens" et tous les élèves ont salué, samedi après-midi, la mémoire de leurs aînés tombés au champ d'honneur au cours de la dernière guerre. Dans la cour d'honneur de l'établissement, où les disparus tant de fois pris part à des jeux, puis plus tard à de longues discussions animées, les plaques portant leurs noms sont fixées sous les arcades. Des drapeaux tricolores flottent au vent, la musique du 35^e R.I., en grande tenue, est placée sur un côté, les familles des victimes et le corps enseignant font face à l'entrée et deux rangs d'élèves attendent prêts à former le carré dès l'arrivée des personnalités. A peine celles-ci ont elles pénétré dans la cour et franchi la haie d'honneur, constituée par des gardiens de la paix, porteurs de gants blancs, que la musique joue une marche militaire. M. Marlin, président des anciens élèves, et M. Colin viennent alors les accueillir. La cérémonie commence.

La 3^e inauguration de plaques commémoratives

M. Marlin, au nom de l'Amicale des anciens élèves, prononce ensuite une allocution émouvante. Il salue les personnalités présentes et notamment M. Metzger en ces termes : « Vous êtes ici à bien des titres. Vous avez été élève de ce lycée, vous êtes notre camarade de l'Association ; mais je salue principalement en vous le premier magistrat de la ville dont vous représentez ici toute la population

si patriote, si jalouse de sa gloire, si dévouée au souvenir du culte de ses enfants morts pour la patrie. » L'orateur s'incline devant les familles douloureusement frappées et il évoque les deux précédentes inaugurations de stèles commémoratives. Cette leçon d'héroïsme servira d'exemple à tous les écoliers actuels. Ils devront sans cesse la garder présente à leur mémoire. S'adressant au proviseur et à ses élèves, il leur confie finalement ces stèles de bronze destinées à perpétuer le culte du souvenir. Les étudiants à la sortie du lycée prendront à leur tour le flambeau pour continuer nos traditions et apporter à notre association un sang jeune et vigoureux qui donnera à celle-ci un nouvel essor.

« Ce ne sont plus des soldats mais des héros »

M. Colin. Le proviseur, rend ensuite la parole. Après s'être incliné lui aussi devant les familles des victimes et avoir salué les personnalités, il fait une comparaison entre les combattants 14-18 et ceux de 39-45. « Ces stèles complètent une galerie malheureusement trop longue. En les contemplant, le cœur serré, on remarque rapidement une différence essentielle entre les uns et les autres. Les soldats de la première guerre mondiale sont tombés en plein jour et libres sur le champ de bataille. Les combattants sans uniforme de la Résistance ont connu eux la torture, le désespoir, la lente agonie et des cruautés qui font reculer d'effroi notre imagination, ce ne sont plus des soldats, mais des héros. »

Or, ces patriotes fauchés souvent en pleine jeunesse étaient, encore il y a seulement quelques années, des jeunes gens gais et insouciantes dont se souvennent les professeurs. C'est donc un devoir sacré de veiller sur les stèles commémoratives. Il ne faudra pas se contenter d'empêcher toute dégradation en leur prêtant un regard distrait de temps en temps. Chacun devra au contraire s'arrêter parfois devant elles, seul et se recueillir. « Il pensera alors à s'acquitter d'un devoir en-

re Paul, tué à Saint-Amour ; Guyot Bernard, fusillé à Eberstadt ; Hartweg Jean, aspirant d'infanterie ; Hartweg Jacques, tué à Saint-Amour ; Hartweg Pierre, décédé à Buchelwald ; Hartweg Claude, décédé à Flossenberg ; Hauser Georges, déporté et disparu ; Hennin Yves, blessé mortellement à Belfort ; Hochstetter Jean, lieutenant de vaisseau ; Huck Pierre, blessé mortellement à Belfort ; Jolivet André, décédé à Buchelwald ; Kahn Pierre, brigadier de char, tué au combat en 1945 ; Levis Jean, fusillé à Porte-les-Valence. Levis Louis, déporté et disparu ; Lévy Edmond, déporté et disparu ; Lévy André, capitaine F.F.I., parachuté et fusillé ; Lévy Fernand, déporté et disparu ; Lévy Gabriel, déporté et disparu ; Lévy Paul, déporté et disparu ; Lévy Robert, déporté et disparu ; Leyraud Louis, commandant, tué au combat ; Kimbler Aimé, caporal-chef d'infanterie ; Lamboley Louis, fusillé à Auxelles-Haut ; Lehmann Jean-Jacques, déporté et disparu ; Leroy Pierre, fusillé à la Forté-St-Aubin ; Lods Henri, fusillé à Gusch ; Maillard Jacques, décédé à Mathauser ; Maillard Claude, déporté ; Masson Maurice, officier pilote ; Metzger Edmond, colonel de réserve, déporté et disparu ; Petit Jean-Pierre, blessé à Pont-de-Roide ; Pâster Louis, décédé en déportation. Pourchot Henri, déporté et disparu ; Rozo André, décédé en déportation ; Salomon René, déporté et disparu ; Serena Salvador, tombé à Plancher-Bas ; Stenner Jean, mitraillé à Amiens ; Terrisse Marcel, officier de réserve, tombé en 1940 ; Thierry-Mieg Pierre, fusillé ; Touvet Hubert, décédé à Dora ; Wolff André, chef de réseau, fusillé ; Zwilling Paul, tombé sur le « Dunkerque ».

Il faut, en outre, signaler les noms de vingt anciens tombés en 1914-18 et qui ne figuraient pas sur les plaques inaugurées en 1921. Au total, quatre-vingt-sept noms répartis sur cinq plaques nouvelles, en bronze, faisant pendant aux précédentes.

gaieté
fois, vous réveillonnerez
COUPOLE
êtes de Nuit

Le lycée rend hommage à ses héros.

ADTB, L'Est Républicain
Novembre 1949



CHAMBRE CIVIQUE

N° 263

du 29/10/1945

JULLIER Charles

relaxé

A l'audience publique du vingt neuf octobre mil neuf cent quarante cinq, la Chambre Civique du Ressort de la Cour d'Appel de Besançon, Section Départementale du Territoire de Belfort, créée en exécution de l'ordonnance du 26 Décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'INDIGNITE NATIONALE et régulièrement composée de

Messieurs :

MOREAU, Président

DESHAIE -HOVIN - - DROUHARD jurés titulaires.

FLECH juré suppléant en remplacement de ALIZON

juré titulaire empêché.

Jurés titulaires désignés par le sort conformément à l'article 5 de l'ordonnance du 26 Décembre 1944, lors du tirage auquel il a été procédé par Mr le Président à l'audience du 29/10/1945 et qui ont prêté à ladite audience, le serment prescrit par l'article 312 du Code d'Instruction Criminelle ainsi qu'il est constaté par procès-verbal en date dudit jour ;

Tous présents, a été rendu l'arrêt suivant :

ENTRE

MONSIEUR LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT près la COUR DE JUSTICE

ET

JULLIER Charles Auguste, Marie-Joseph, né le 31 Aout 1895 à

Leyr(Nancy), 50 ans, proviseur du Lycée de Belfort, actuellement

domicilié à Belleherbe (Doubs)

Comparant assisté de Me BAUDIN

Avocat

Accusé du Crime d'INDIGNITE NATIONALE pour avoir à Belfort courant 1943 et 1944, en tout cas dans le territoire et depuis temps non prescrit, sciemment apporté une aide indirecte à l'Allemagne ou à ses alliés, en faisant devant les professeurs et les élèves d'apologie des institutions et des méthodes allemandes, en blâmant les professeurs qui écoutaient la radio anglaise, en proférant des menaces à l'égard des gaullistes de son établissement et en manifestant en toute occasion des sentiments hostiles aux alliés et favorables à l'Allemagne.

L'épuration

Le proviseur du Lycée est assigné devant la Chambre civique pour répondre d'une accusation de collaboration ; il est acquitté.

ADTB, 1005W82



**REPENSER L'ÉCOLE
QUELQUES PISTES...**

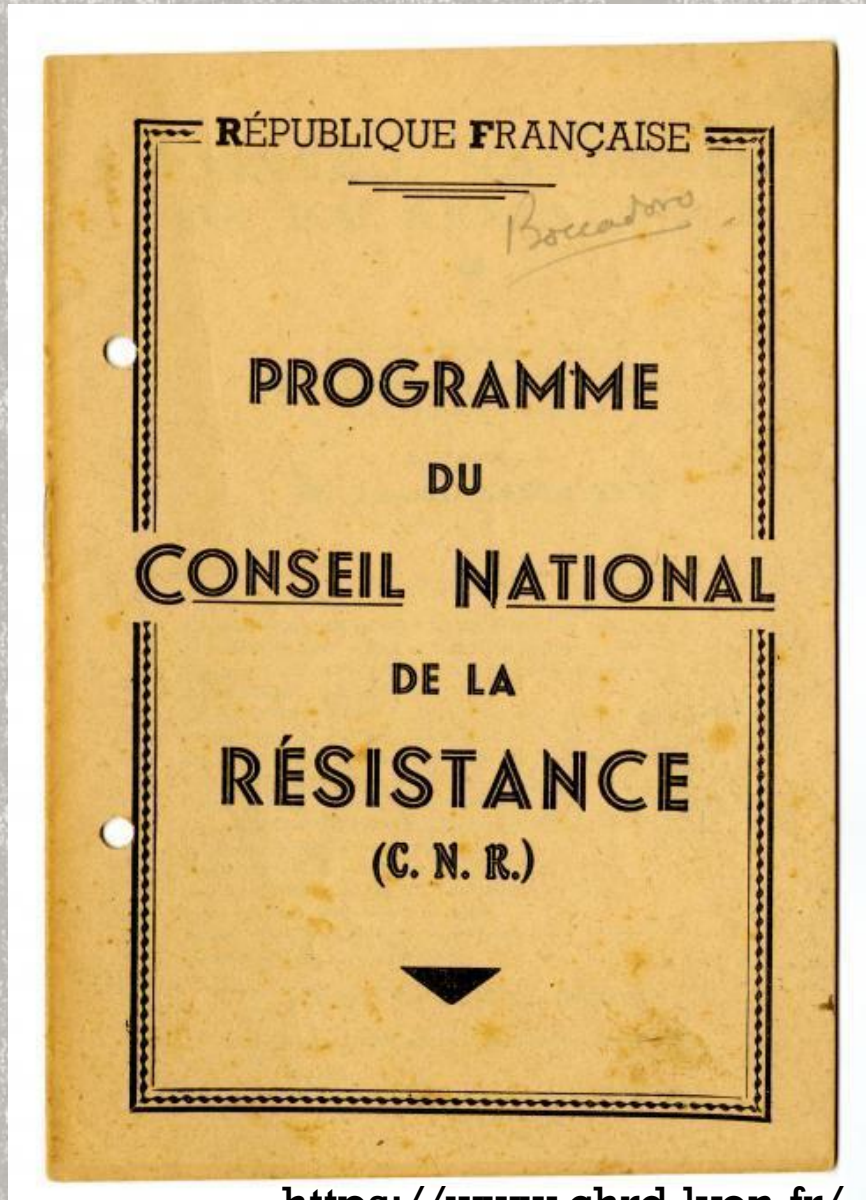


PROGRAMME DU CNR

15 MARS 1944

Extrait :

« La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires. »



<https://www.chrd.lyon.fr/>



LE PLAN LANGEVIN-WALLON

Démocratiser l'école, notamment le lycée.

Avant 1939, les études au lycée étaient payantes avec la pratique du latin obligatoire et réservées aux enfants des catégories sociales aisées.



<http://histoires-de-sciences.over-blog.fr/>

Classe de 1^{er} A1 Nombre d'élèves : 70

Nom et Prénoms : Bloch Julien Qualité :

Date et lieu de naissance : 15 Mars 1915 à Valenciennes Culte :

Adresse et Profession des parents : M. H. Coufflard Entré le n.° 40.4936

Adresse du Correspondant : 1, Boulevard de la République Sorti le :

Langues vivantes :

NOTES ET PLACES DES COMPOSITIONS

| | | | | | | | | | |
|------------------------|---------|---------|---------|-----|--------------------|---------|---------|---------|-----|
| Dissertation française | () | () | () | () | Version Grecque | () | () | () | () |
| Composition française | 43% (4) | 46 (6) | 43 (4) | () | Thème Grec | () | () | () | () |
| Orthographe | () | () | () | () | Récitation | 43% (6) | 47% (8) | 46% (4) | () |
| Mathématiques | 57% (8) | 77% (8) | 43% (8) | () | Allemand | 45% (8) | 43 (6) | 47% (6) | () |
| Calcul | () | () | () | () | Anglais | 40% (4) | 44 (2) | 43% (4) | () |
| Physique | 7 (6) | 47 (8) | 43 (4) | () | Lectures | () | () | () | () |
| Chimie | () | () | () | () | Ecriture | () | () | () | () |
| Histoire Naturelle | () | () | () | () | Leçons de classes | () | () | () | () |
| Histoire | 43 (2) | 57 (4) | 43 (4) | () | Chant | () | () | () | () |
| Géographie | () | () | () | () | Modélage | () | () | () | () |
| Version Latine | 4 (9) | 46% (1) | 44 (4) | () | Dessin d'imitation | () | () | () | () |
| Thème Latin | 40% (7) | 43 (4) | 40% (2) | () | Dessin Géométrique | () | () | () | () |
| | () | () | () | () | Gymnastique | 40 (14) | 42 (10) | () | () |
| | () | () | () | () | | () | () | () | () |

Bulletins Trimestriels

1^{er} Trimestre. — Tableau d'Honneur : Octobre-Novembre — Novembre-Décembre — Félicitations :
Bon élève - doit se méfier de sa tournure d'esprit et ne pas rechercher une originalité facile qui se traduit qu'écrituellement.

2^e Trimestre. — Tableau d'Honneur : Janvier-Février — Février-Mars — Félicitations :
Le courage de ses opinions est élevé, obtient à négiger deux matières essentielles. Cherche à être plus précis à compositionnelle et exacte de écrit.

3^e Trimestre. — Tableau d'Honneur : Avril-Mai — Mai-Juin — Félicitations :
Lucrès très mérité - doit toutefois encore discipliner son esprit.

Bulletin de Julien Bloch
ADTB, 1T460

